

Château-Garnier, demain !

N°13

JUIN 2007

Le mot du Maire

Fidèle au rendez-vous, le numéro estival du bulletin municipal vous parvient en ce début de juillet que nous espérons, enfin, ensoleillé.

Ainsi que vous le constaterez, 2007 sera riche en réalisations diverses : Enfouissement des réseaux électriques

et téléphoniques rue Maisonnay, réalisations des tranches 2 et 3 des bordures de la Cité, achèvement du logement social, construction de l'antenne de téléphonie mobile, début des travaux de la Maison Médicale et de la de la mini déchetterie (par la Communauté de Commune)....

Nous vous laissons découvrir par vous-même, tout ce qui fait l'actualité de notre Commune;

Enfin, merci à toute l'équipe de rédaction pour son dynamisme et la qualité de son travail .

Bon été à tous.

Dans ce numéro :

Etat Civil Nouveaux habitants	2
Calendrier des fêtes	3
Le budget	4-8
La vie de la commune	9-17
La Communauté de Communes	18
Le Syndicat du Clain Sud	19
Les accidents domestiques-Les services d'urgence	20
Infos SPA	21
La page sociale	22-24
La vie des associations	25-28
Notre Histoire	29
Photos insolites	32
La page gourmande	33

Miss Pays Gencéen

Samedi 14 avril 2007 a eu lieu la 9^{ème} édition de l'élection de Miss Commerce du Pays gencéen devant plus de 500 personnes qui avaient envahi la Salle des Fêtes de Gençay pour assister à cet événement devenu incontournable dans le Pays Gencéen.

La soirée était organisée de main de maître par le Comité des Fêtes de Champagné St Hilaire, sous la houlette de son président Michel MINGOT soutenu par sa municipalité. Elle comprenait en plus de l'élection, un défilé de mode magnifique, une prestation de tout premier plan de la troupe Music Show Soleil pendant que la pause dîner était animée par le jeune chanteur Rn'B Charly, de Château-Larcher. Quant à nos Miss, au nombre de 9, représentant chacune sa commune et après une splendide présentation en robe, puis en maillot de bain, il fut très difficile pour le Jury de les départager. C'est ainsi que la 1^{ère} et la 2^{ème} Dauphine furent classées 1^{ère} Dauphine ex-acquo. Bravo

pour Lucie GRANGER de Brion et Alicia AU-DOIN de St Secondin.

Puis l'annonce du succès de Gabrielle BU-GEON, des Minières à Château-Garnier, souleva l'enthousiasme de la petite vingtaine de Castelgarnierois présents, très vite rejoints par les autres spectateurs. Que toutes ces demoiselles soient remerciées pour leur charme, leur élégance accompagnés par des sourires éclatants. Merci encore Mesdemoiselles !

Pour Gabrielle, la fête n'était pas finie, puisque notre commune, à l'initiative de son Maire, organisa Samedi 28 en fin d'après midi, une réception en son honneur. Après les félicitations de M. Le Maire et de M. le Député, le Comité des Fêtes offrit à notre Miss un cadeau personnel et une plante verte



pour la remercier d'avoir accepté d'être candidate afin de défendre les chances de notre commune. Gabrielle à son tour, remercia les autorités et les personnes présentes et le pot de l'amitié clôtura cette sympathique manifestation.

Chacune des 9 communes ayant au fil des années organisé l'élection de Miss Commerce pays gencéen, nous repartirons en 2008 avec Château-Garnier pour un nouveau cycle. Pour cela le Comité des Fêtes sollicitera toutes les bonnes volontés associatives ou non pour préparer cette soirée très attendue dans le pays Gencéen.

L'Etat Civil

Décès

- MICHARDIERE Lucien : 30 décembre 2006 *
- MICHELET épouse PEINTUREAU Jacqueline : 3 janvier *
- MOREAU Jean-Baptiste : 7 janvier
- BARRIE André : 29 janvier
- DUPRE Jules : 5 février *
- SICARD Roger : 16 mars
- PAVAN Charles : 17 mars *
- DUBOURG Auguste : 20 mars

- MOINEAU Jean Michel : 4 avril *
- BONDAREFF veuve GARBE Hélène : 7 avril *
- DEFORGE Ludovic : 1er juin *
- MESMIN Claude : 19 juin



(*) : Maison de retraite

Naissances

- SOUDAGNE Victor : 2 janvier
- REIX Amélia : 16 janvier
- DURAND Camille : 22 janvier
- SEJOURNE-RUAULT Enzo : 24 février
- DOUTEAU Clovis : 31 mars



Mariages

- MUSARD Jean-Luc et LECAM Nathalie : 5 mai



Les nouveaux habitants 2007

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants, en attendant d'avoir le plaisir de faire connaissance au cours de la traditionnelle cérémonie des vœux en janvier prochain.

- Badié Virginie (Rue A. Bou-

chard)

- Rodriguez Emmanuel et Lecomte Christelle (Rte de Sommières)
- Chastagnier Cyril et Neveux Audrey (Rte de Gençay)

- Darkaoui Dolorès et ses enfants (Rue du Marché couvert)
- Barre Pierre et Joyeux Géraldine (Haut-Bourg)
- Vergnaud Sandra (Bas Bourg)
- Slater Paul et Esther (L'Epine)

Fermeture de la Mairie pendant l'été

Lors des congés d'été, la Mairie sera fermée du 15 juillet au 16 août. Des permanences seront assurées les mardis et vendredis matin de 10 h à 12 h.

Médaille de la Famille Française

La Commune de Château-Garnier a honoré l'une de ses résidentes.

En effet, sur proposition de l'UDAF, Monsieur le Préfet de la Région Poitou-Charentes et du Département de la Vienne a décidé d'attribuer la médaille de la Famille Française à Mme MOINEAU Germaine, âgée de 87 ans et maman de 12 enfants.

Entouré de membres du Conseil Municipal et de toute la famille, Monsieur François AUDOUX, Maire de la Commune et Mme Edwige MONTFONT, représentante de l'UDAF, ont remis la médaille d'or et le diplôme de la Famille Française à Mme MOINEAU.

Nous adressons à Mme MOINEAU, une longue et paisible retraite ainsi que toutes nos félicitations.



Le Calendrier des Fêtes

<u>JUILLET</u>	<u>AOÛT</u>	<u>SEPTEMBRE</u>	<u>OCTOBRE</u>	<u>NOVEMBRE</u>	<u>DECEMBRE</u>
<p>Dimanche 1er <i>Mécboui Foot ?</i></p> <p>Samedi 14 <i>Pétanque Plan d'eau + Dîner + Feu d'artifice + bal gratuit</i></p> <p>Samedi 28 <i>Voyage au Puy du Fou</i> <i>Aînés Ruraux/ CDF</i></p>	<p>Samedi 18 <i>Soirée choucroute du & au Plan d'Eau</i></p>	<p>Vendredi 14 <i>AGO Tarot 20h30</i></p> <p>Dimanche 23 <i>Foire de la St Maurice 12^{ème} édition</i></p> <p>Dimanche 30 <i>Loto Cantine</i></p>	<p>Samedi 20 <i>Soirée Cyclos</i></p>	<p>Dimanche 4 <i>Loto des Aînés Ruraux</i></p> <p>Vendredi 16 <i>Concours Tarot</i></p> <p>Samedi 24 <i>AGO Comité des Fêtes</i></p> <p>Dimanche 25 <i>Concours Belote Cantine</i></p>	<p>Samedi 1er <i>Choucroute Foot ?</i></p> <p>Samedi 8 <i>Téléthon</i></p> <p>Dimanche 16 <i>Loto ACCA</i></p> <p>Samedi 22 <i>Arbre Noël Ecoles</i></p>

Les illuminations

Par tradition désormais sur notre bourg et quelques hameaux, couleurs chatoyantes et lumières scintillent à l'approche de Noël et jour de l'an.

Lors des vœux de la Municipalité, nous n'avons pas manqué de récompenser les lauréats du Challenge des Illuminations 2006.

Le jury composé des gagnants 2005 a retenu 8 maisons . Il s'agit

en illuminations de nuit de :

- M Mme CHASSAGNE J.C
- M Mme LUCQIAUD Régis
- Mme TOURON Christiane
- Mme TINGAULT Elisabeth
- M Mme GUINAULT Jacky.

En décor de jour :

- M Mme DELAGE André

- M Mme ROUET Michel
- Mme ARLOT Monique.

Les désignés se sont vus remettre un Rhododendron pour les illuminations de nuit et un rosier pour les décors de jour.

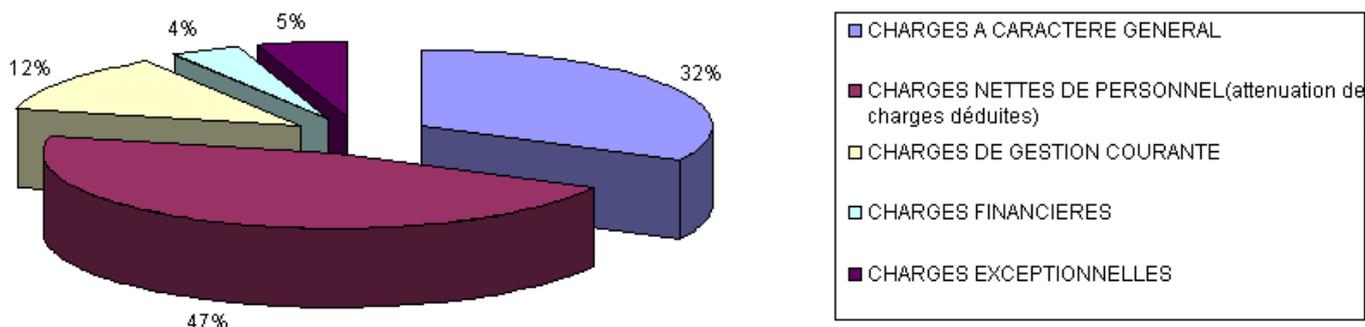
Les 2 ponts ont été également remarqués et complimentés. Merci aux bénévoles qui les décorent.

LE BUDGET GENERAL

COMPTES ADMINISTRATIFS 2006

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENTS 2006



En 2006, les dépenses totales de fonctionnement se sont élevées à la somme de 346394.88 € soit 548 €/habitant. Les charges nettes de personnel représentent 47% des dépenses totales, soit 205 € environ par habitant, ce qui est légèrement inférieur à ce qui est constaté en moyenne dans les communes de la même catégorie démographique dans le département (235 €).

Le montant total des recettes de

fonctionnement, atténuation des charges de personnel (48992 €) et excédent reporté 2005 (73240 €) compris, s'élève à 593441.86 €. Avec une recette exceptionnelle de 48900.32 correspondant au versement par Groupama de l'indemnité pour les dégâts provoqués par la sécheresse 2003 sur les bâtiments communaux (logement de la Poste et garage communal).

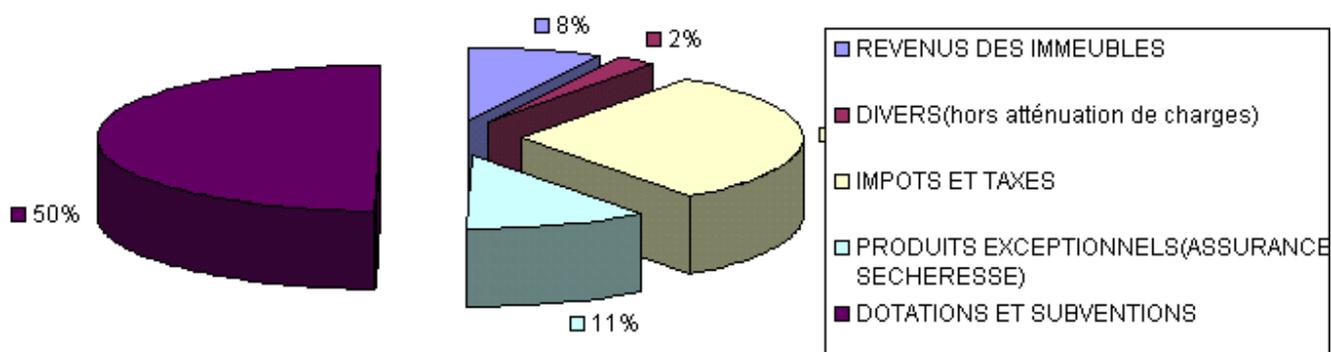
Le bilan de la section de fonction-

nement montre un excédent global de 247046.98 €

La somme de 143697.89 € est affectée au compte 1068 de la section Investissement afin de compenser son déficit. Le solde, soit 103349.09 constitue l'excédent net de l'exercice 2006.

L'évolution de la dette par habitant au 31/12/2006 est de 405 € (562 € pour une commune de la même classe).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2006



LE BUDGET GENERAL

SECTION INVESTISSEMENT

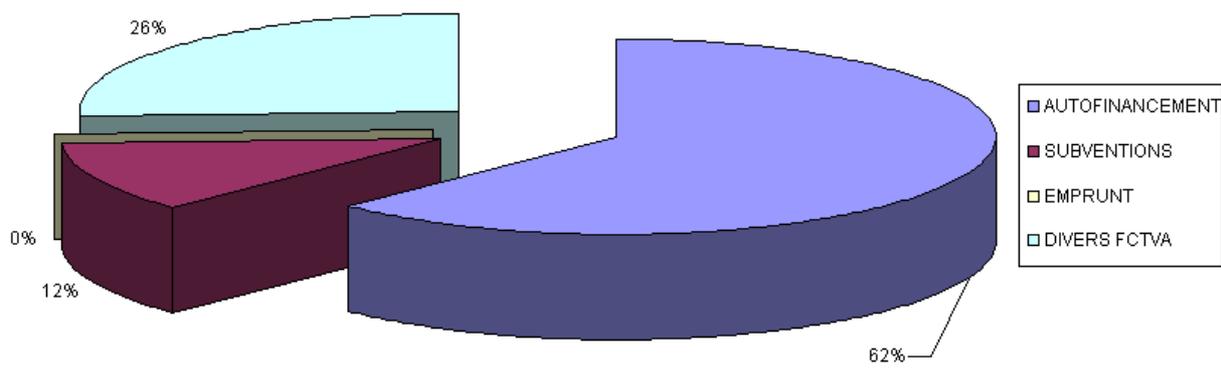
En 2006, les dépenses d'investissement se sont élevées à 103569.08 € dont 45560 € pour les investissements et 35099 € pour le remboursement du capital des emprunts, 12047 € pour le remboursement du solde des emprunts du syndicat de voirie.

DEPENSES INVESTISSEMENT 2006

TRAVAUX ET ACHATS DIVERS

DESIGNATION	DEPENSES 2006	REPORTES EN 2007
Transformateur	1162.63	
Réseaux Route de Bernais	5735.56	
Poteau incendie Bas-Bourg	2837.03	
Logement social	17120.74	57879.86
Travaux église	7931.09	
Voierie communales	1535.07	
Travaux cimetière	4845.07	25000
Achat mobilier (Chambre froide...)	2713.72	
TOTAL	43880.91	82879.86

RECETTES INVESTISSEMENT 2006



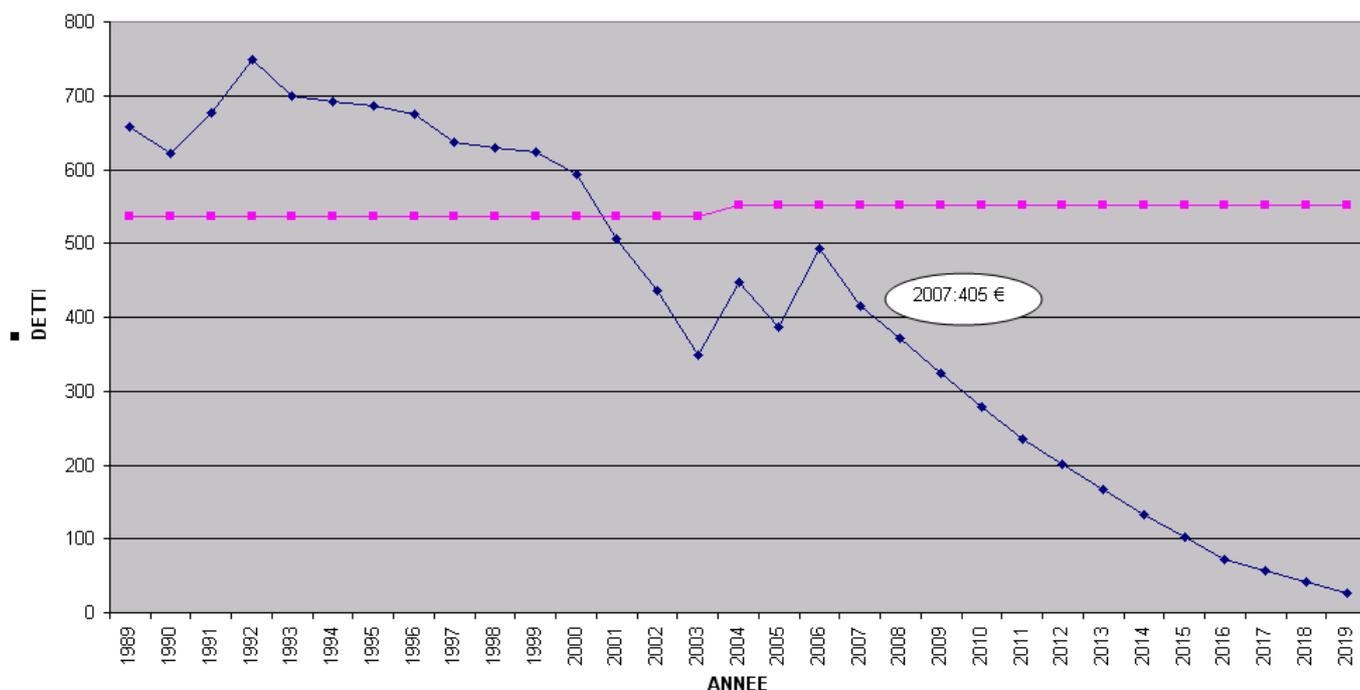
Les recettes d'investissements hors excédents de fonctionnement 2005 (affectées au compte 1068) se sont élevées à 69349.31 €. Compte-tenu des restes à réaliser sur 2007 (113961 €), le déficit comptable de la section investissement s'élève à 143697.89 € déficit comblé par un virement de la même somme de la section de fonctionnement excédentaire sur le compte 1068.

LE BUDGET GENERAL

EVOLUTION DE LA DETTE PAR HABITANT

— notre dette/habitant
 — Moyenne départementale de la dette/habitant (commune de même strate)

EVOLUTION DE LA DETTE PAR HABITANT



BUDGET PREVISIONNEL 2007

Pour 2007, le budget primitif est équilibré à 552032.09 € pour le fonctionnement et 400912.89 € en investissement. A noter que pour le logement social outre les 15000 € obtenu par M. Lepercq au titre des fonds parlementaires, 12500 € ont été accordés par la Région via le Syndicat Mixte du Pays Civrasiens et 1900 € par l'Etat.

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS PROGRAMMEES EN 2007

NATURE DES PRINCIPAUX TRAVAUX PREVUS EN 2007	MONTANT BUDGETE EN 2007	MONTANT DES SUBVENTIONS SOLLICITEES
Logement social (fin des travaux)	58000	28500
Salle Semailles aux Vents	5000	1567
Insertion Réseaux électrique	8010	
Insertion Réseaux téléphonique	30000	6271
Eclairage publique suite insertion des réseaux	44000	8858
Travaux défense incendie	19000	3332
Voierie communale	45852	9908
Travaux cimetière (Colombarium, ossuaire..)	25000	12173
Bordures (tranche 2 et 3)	82500	11127
Achat matériel (chaises...)	4320	
Signalisation des rues	6000	
TOTAL	327682	81736

LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

En 2006, le déficit d'investissement s'élève à 7035.44 € tandis que l'excédent d'exploitation s'élève à 14756.70 €. Après affectation de 7035.44 € en réserve au compte 1068 pour compenser le déficit d'investissement, le solde, soit 7721.26 €, constitue l'excédent global de l'exercice 2006 et est reporté au budget 2007.

A noter que l'exercice 2006 a vu la réalisation des clôtures autour de la lagune (montant 7786.38 €), le remplacement de la 2ème pompe de la station de pompage du bas-bourg et la finalisation de l'étude du réseau d'assainissement d'Envaux.

Pour 2007, le budget prévisionnel est équilibré à 29699 € pour le fonctionnement et 214925 € pour l'investissement. Nous sommes en attente des résultats des demandes de subvention pour commencer les travaux d'assainissement du village d'Envaux. A priori l'appel d'offre pour les travaux devrait avoir lieu à l'automne et les travaux pourraient commencer en fin d'année ou au début 2008. Pour mémoire, le coût total du projet est estimé à 190800 € H.T et le montant total des subventions sollicitées de 116616 € soit un coût de revient pour la commune de 74184 € (4946 € par branchement).

Infos de dernière minute: Suite à des restrictions concernant son 9ème programme qui s'applique en début de 2007, l'agence de l'Eau Loire Bretagne ne finance plus les stations d'épuration inférieures à 100 EH (Equivalent Habitant). Le coût de revient prévisionnel s'élève donc à environ 173000 €, soit 7526 € par branchement. Nous allons nous employer à faire baisser ce coût lors de l'appel d'offres.

LE BUDGET CHAUFFERIE

Pour 2006, l'excédent de fonctionnement s'est élevé à 10506.87 € et celui de l'investissement à 4142.50 € soit un excédent global de 14649.37 €. Cet excédent global a été reporté sur 2007 et permettra de faire face aux futures grosses opérations de maintenance ou de réparations.

En 2006, la chaufferie a produit 415700 KW et consommé 153 tonnes de bois et 13 m³ de fuel.

La sous-station de l'église, qui avait été endommagée suite à des mouvements de terrain a été réparée par l'entreprise Thermodyn pour un montant de 2800 €. En 2007, le budget est équilibré à hauteur de 51849 € pour le fonctionnement et 27104 € pour l'investissement. Le montant de l'abonnement a été fixé à 7936 € pour La Rêverie et 5291 € pour la commune et le prix du KW fourni à 0,038 €.

LE BUDGET HOTEL-RESTAURANT

Bien que l'activité de l'hôtel-bar-restaurant n'a repris que fin juillet 2006, l'excédent de fonctionnement s'est élevé à 3608.34 € et l'excédent d'investissement à 2743.90 €. La toiture a été rénovée par les entreprises Chevais et Moineaud pour un montant de 14049 € financé par un emprunt de 15000 €. A noter que suite à la mise en liquidation de Mme Perrin, une créance de 15810 € risque d'être mise en non-valeur pour sa totalité ou dans le meilleur des cas pour 10000 € si le liquidateur recouvre suffisamment de fonds (pour mémoire nous lui avons versé 7000 € pour le rachat du fonds de commerce et du matériel et nous faisons partie des créanciers privilégiés après bien évidemment les impôts et l'URSSAF). Si la totalité de cette créance est mise en non-valeur, notre budget se retrouvera déficitaire au niveau fonctionnement pendant quelques années, sauf subvention exceptionnelle du budget général.

Pour 2007, le budget prévisionnel est équilibré à 21965 € pour le fonctionnement et 5933.90 € pour l'investissement. Quelques travaux de rénovation sont programmés notamment le crépissage du mur de la grande salle de restaurant.

LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET LOTISSEMENT DU BOIS DE LA BARRIERE

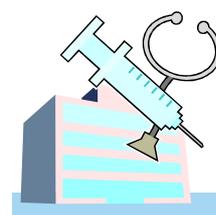
En 2006, un terrain a été vendu pour la somme de 9576 €. Il ne reste plus qu'un lot à vendre (valeur de 9857.86 €).

Le budget 2007 est équilibré à 12788 € pour le fonctionnement et à 12326 pour l'investissement.

LE BUDGET MAISON MEDICALE

En 2006, un nouveau budget annexe a été créé pour gérer au mieux et d'une manière transparente la future maison médicale. Afin de pouvoir récupérer la TVA sur cet investissement qui n'était pas éligible au FCTVA, nous avons opté pour l'assujettissement de ce budget à la TVA et nous raisonnons avec des chiffres hors taxes.

Pour 2007, le budget maison médicale est équilibré à hauteur de 35000 € pour le fonctionnement et 168278 € pour l'investissement.



Les travaux des bâtiments

LA MAISON MEDICALE

Les travaux vont être effectués 2ème semestre afin d'être mis à la disposition du corps médical dès que possible.

LE LOGEMENT RUE DE LA POSTE

Un devis de réfection de la toiture

va être demandé et les travaux sont prévus 2ème semestre.

LE CIMETIERE

L'étude de ce dossier se termine. Les travaux devraient être effectués pendant le 2ème semestre : le colombarium, le caveau d'attente, l'ossuaire ...

RAVALEMENT DE LA FACADE DE LA PAPILL'OTE

Les employés communaux ont effectué fin mai le ravalement du mur de la façade de la grande salle.

Le fleurissement

Les beaux jours sont arrivés et nous pensons tous à fleurir nos extérieurs.

La Commission Fleurissement s'est réunie avec les employés communaux afin de continuer à améliorer l'accueil de notre bourg par de nouvelles réalisations.

Cette année, sera aménagée la station de pompage au Bas-Bourg

de façon à la rendre plus agréable. Nos employés ont réfléchi aux possibilités d'embellir ce lieu avec muret et jardinières; tout en sachant qu'il faut penser à laisser l'accès libre pour l'entretien des pompes.

Tous les endroits habituels ont été reflorisés avec quelques nouvelles variétés, plantes plus hautes

et retombantes dans les jardinières.

Nous réfléchissons à l'achat de grandes jardinières pour le pont Route de Jossé.

Sont reconduits pour 2007, les 1500 € de fonds de concours de la Communauté de Communes.



La voirie

Voirie communale

- La réfection sur une longueur de la route de St Martin doit être effectuée par l'entreprise Iribarren (devis en attente).
- Route de Bernay à Horeb, travaux prévus sur 2006 ont été réalisés pour un coût de 1850,81€ TTC.
- Réfection de la chaussée Rue du Moulin à Cité Bellevue avec purge, enrobé et repose de caniveaux par Iribarren pour un montant de 2500 € TTC.
- La 2ème tranche de pose de bordures a été réalisée sur ce 1er trimestre pour un coût de 46967 € – subvention de 6479€.
- La 3ème tranche (Rte de Chez Linet à chez M.Martin Bernard a été inscrite au budget 2007. Le devis Iribarren s'élève à 34351 € TTC. Ces travaux doivent être réalisés ce semestre.

Voirie Départementale

Dans le cadre de son programme d'entretien routier et sur proposition de notre conseiller général, M. Lepercq, le Conseil Général a effectué des travaux de réfection de chaussée par la mise en œuvre d'un nouvel enrobé sur la RD 25 de la Maison Médicale jusqu'au pont. La DAEE a également effectué d'importants travaux de purge, sous la direction de M. Struye, notamment au niveau du carrefour de la route d'Usson

Enfin le carrefour de la Route de L'Epine et de la route de St Secondin ainsi que celui de la Route de Laspierre- Maisonneau et de la route de Saint Romain ont été sécurisés par des stops.

Voirie rurale

En juillet nous déposerons une demande DGE où 30 % de subvention pourraient nous être attribués. Les chemins ruraux concer-

nés sont : La Lionnière, L'impasse de Chez Pibouille, L'accès du chemin à la clinique vétérinaire, le grand Brizard à Envaux, Le Breuil à La Chaufferie, Chez Jean de Lavaud au Grand Chabanne, Couture.

Les villages de Laspierre et du Bois de Laleu ont besoin de travaux hydrauliques afin de résoudre des problèmes d'inondations. L'estimation de la DDE ne nous est pas encore parvenue .

10 tonnes d'enrobé à froid ont été réparties pour l'entretien d'urgence.

Empierrement des chemins : 102 tonnes de cailloux ont été livrées pour un coût de 1199€. Quelques chemins sont réempierreés et le programme va se poursuivre.



Téléphonie mobile : Suite et fin.

Depuis plusieurs années, l'antenne de téléphonie mobile jouait l'Arlésienne malgré nos demandes pressantes et les diverses interventions de notre Député et Conseiller Général. Mais tout arrive à qui sait attendre et depuis début mai, une antenne de 40 m de hauteur a été érigée à la sortie de Couture, route de Saint-Romain.

Cette antenne mutualisée entre trois opérateurs (Orange, SFR, Bouygues) va permettre, enfin, à tous les habitants de Château-Garnier, ainsi qu'à une partie des

habitants des communes limitrophes d'avoir accès à la téléphonie mobile dans d'excellentes conditions et ce, quelque soit l'opérateur. Dès la 1ère semaine de juillet SFR, opérateur maître d'œuvre, sera opérationnel. Orange et Bouygues devraient suivre dans les prochains mois.

Cette antenne a été construite dans le cadre du programme d'effacement des zones blanches, programme dans lequel notre Conseil Général est fortement impliqué.



L'Hôtel-Bar-Restaurant : Le point sur l'assignation en justice de la commune par Mme Perrin

Suite à sa mise en liquidation, sur conseil de son avocat Maître FREZOULS et par l'intermédiaire du liquidateur Maître CAPEL, Mme PERRIN a intenté une action en justice auprès du tribunal de commerce contre la commune de Château-Garnier avec une demande de dommages et intérêts de 25000 €. Pour mémoire, nous nous permettons de rappeler que Mme Perrin a laissé une dette de 15200 € et que la commune de Château-Garnier a été dans l'obligation de racheter auprès de Maître Capel, le fonds de commerce et le matériel pour la somme de 8000 € afin de pouvoir relancer ce commerce.

Grâce à la mobilisation et aux

témoignages des associations et devant la qualité des arguments que nous avons apportés à notre avocat, Maître Arzel, ce dernier a pu développer une solide argumentation, qui a conduit nos ad-



versaires à se désister ainsi que l'a constaté le Tribunal de Commerce de Poitiers dans son jugement du 5 mars 2007.

Ainsi se termine une lamentable et abusive procédure à l'encontre de notre commune, qui outre quelques frais financiers pris en charge à 90% par notre assurance, nous a coûté une importante dépense d'énergie et de temps aux dépens d'actions plus urgentes.

Pour clore ce dossier, nous tenons à rappeler que le fonds de commerce et le matériel ont été revendus à M. et Mme Soudagne en juin 2006. Après quelques mois de rodage et près d'un an de fonctionnement, l'activité est conforme aux souhaits des nouveaux propriétaires.

Mise en place de la déchetterie simplifiée

La Communauté de Communes du Pays Gencéen a mis en place 3 déchetteries simplifiées dans les communes de Champagné-Saint-Hilaire, Saint-Secondin et Château-Garnier, sur la route de Gençay. Les travaux de celle de Château-Garnier, sont en voie d'achèvement et elle devrait être mise à la disposition des habitants début septembre selon des modalités que nous vous préciserons ultérieurement.

Le point sur la Maison Médicale

Suite à l'appel d'offres dont vous trouverez ci-après les résultats, les travaux concernant la Maison Médicale ont commencé fin mai et devraient être terminés fin octobre.

Aux montants des travaux attribués aux entreprises lors de l'appel d'offre, il convient de rajouter le montant des travaux réservés aux employés communaux (carrelage, peinture, revêtements muraux et divers travaux de démolition) soit environ 12000 € et les honoraires de maître d'œuvre

et de coordination SPS (17000 €). Le coût total de l'opération s'élève donc à 101000 € H.T. Nous avons obtenu une subvention de 15000 € provenant des fonds de réserve parlementaire grâce à notre député M. Lepercq et nous avons sollicité auprès de l'état sur le coût prévisionnel de l'opération (129640 €) une subvention de Dotation de Développement Rural de 38992 € une subvention de 25000 € auprès du Conseil Général, une subvention complémentaire auprès de la région au titre

du Fonds Régional d'Intervention Locale et enfin 12500 € auprès du Pays Civraisien au titre du Contrat Régional de Développement Durable. A notre surprise, cette dernière demande de subvention a reçu un accueil très mitigé des élus du Pays Civraisien, alors qu'elle concerne un problème important pour nos zones rurales qui souffrent de la désertification médicale.

Quoiqu'il en soit, notre Maison Médicale sera à la disposition de tous à la fin de l'année.

Résultats de l'appel d'offre de la Maison Médicale

N°LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISE	MONTANT
1	Gros oeuvre	HEBRAS Jacques	23368.72
2	Désamiantage	STPG	2177.75
3	Couverture-Evacuation EP	VERGNAUD	10548.50
4	Menuiserie	MOINEAUD	7816.75
5	Cloisonnement	BELLO	10503.35
6	Chape autolissante	REMAUD	1923.28
7	Electricité,VMC,Chauffage	MPS	12131.82
8	Plomberie-Sanitaire	DIHO-DELAVALT-CHAZELAS	4297.50
TOTAL APPEL D'OFFRE			72767.67
TRAVAUX EN REGIE (CARRELAGE,PEINTURE,REVETEMENTS MURAUX...)			12000.00
HONORAIRES DE MAITRISE D'ŒUVRE ,DE COORDINATION SPS ET FRAIS DI-			17000.00
COUT TOTAL DE L'OPERATION HT			101767.67

L'énergie et la Sorégies à partir du 1er juillet

L'ouverture du marché de l'énergie (électricité et gaz) en France sera effectif dès le 1er juillet, c'est-à-dire que chacun d'entre vous aura le droit de choisir son fournisseur d'énergie.

Les personnes ont la possibilité, soit de conserver leur tarif réglementé auprès de Sorégies, pour cela, aucune démarche n'est nécessaire, soit de souscrire une autre offre que d'autres fournisseurs vous proposerons prochainement.

Sorégies présente un tarif réglementé par l'Etat et stable, les autres fournisseurs, eux fixeront librement leur prix.

Sorégies assurera comme aupara-

vant les services d'urgence, de dépannage et les relevés de compteurs.

Ce qu'il faut savoir :

- Les offres des concurrents pourront être attractives, mais peuvent comporter des clauses particulières à examiner attentivement.
- Le particulier qui abandonne le tarif réglementé pour une autre offre, n'aura plus la possibilité de revenir à ce tarif (s'il est mécontent des offres de son nouveau fournisseur, par exemple).
- Si un locataire ou proprié-

taire opte pour le tarif libre, le locataire ou propriétaire suivant ne pourra plus revenir au tarif réglementé. C'est irréversible !

Nous vous conseillons donc d'examiner prudemment toutes les offres que vont vous proposer ces nouveaux fournisseurs : la durée d'engagement, la durée de validité des prix, les conditions d'évolution...

Vous pouvez aussi demander conseil auprès de Sorégies pour une nouvelle option tarifaire qui correspondrait le mieux à vos besoins.



L'enfouissement des réseaux : Avant et après



AVANT

Coût de l'enfouissement :

Réseau électrique :

- Coût : 99000 €TTC
- Participation du FACE : 64350€
- Participation SIEDV : 10504€
- Participation de la Commune après récupération de la TVA : 7920€

Réseau téléphonique

- Coût : 32875.32€
- Subvention Conseil Général : 10995€
- Participation de la Commune après récupération de la TVA : 16790.95€

Eclairage Public :

- Coût : 42372.87€
- Participation SIEDV : 7085.77€
- Subvention du conseil Général : 8857€
- Participation de la Commune après récupération de la TVA : 22338€



APRES



AVANT



APRES



La vie de la commune

Réunion du 15 décembre 2006

TAXE D'ASSAINISSEMENT POUR 2007

Redevance fixe annuelle : 59.76€ HT (63.05 € TTC), cette redevance sera payable semestriellement. Tout semestre commencé sera dû intégralement.

Redevance par m³ d'eau consommé : 0.55€ HT (soit 0.58 € TTC).

TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE SEMAILLES AUX VENTS 2007

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2007, et rappelle que cette salle ne pourra être louée que pour un maximum de 30 personnes et que, seuls, les repas froids pourront être autorisés.

Objet de la location	Tarifs
Réunion association communale	10€
Réunion extérieure à la commune	32€
Repas froid, séance récréative habitant ou association de la commune	41€

TARIFS POUR LES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL au 01/01/2007

concession perpétuelle : 100€ le m²

concession cinquantenaire : 40€ le m²

concession trentenaire : 16€ le m²

concession temporaire : 8€ le m²

ACHAT D'UNE CHAMBRE FROIDE D'OCCASION

Une chambre froide d'occasion sera achetée auprès de Monsieur Francis AUZANNET pour un montant de 600€ HT et installée à la salle des fêtes.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA PREVENTION ROUTIERE

Le Conseil Municipal considérant l'importance des actions menées par cette association décide de lui attribuer pour 2007, une subvention de 100€.

ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

Résiliation du contrat CNP à échéance le 31/12/2006 et souscription d'un contrat « assurance du personnel, garanties statutaires » selon l'option1 (franchise de 10 jours, charges patronales à hauteur de 40% » auprès de GROUPAMA à compter du 1^{er} janvier 2007.

CONVENTION AVEC LA SCI DOMAINE DE MONCHANDY

une convention sera passée avec la SCI Domaine de Monchandy pour que la commune puisse utiliser l'image du Château de Monchandy.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

M. BERNARDIE : compte rendu de la Commission de Sécurité qui est passée à l'église et de la journée Paysages

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES au 01/01/2007

OBJET DE LA LOCATION	TARIF AVEC CHAUFFAGE	TARIF SANS CHAUFFAGE
<u>Bal, banquet, repas, Loto...</u>		
association de la commune	62 €	45 €
habitant de la commune	119 €	100 €
habitant ou association hors commune	160 €	140 €
<u>Réunion, vin d'honneur</u>		
association de la commune	16 €	10 €
habitant de la commune	51 €	40 €
habitant ou association hors commune	83 €	65 €
<u>Mariage (2 journées)</u>		
habitant de la commune	196 €	160 €
habitant ou association hors commune	239 €	200 €
<u>Matériel</u>		
Table	1,25 €	1,25 €
chaise	0,25 €	0.25 €

La vie communale (suite des réunions de conseil)

organisée par l'IFREE et le Pays Civraisien

Mme. URBAIN : le Club des Aînés a acheté pour 50€ de marchandises pour le goûter des Aînés.

M. AUDOUX : Un drainage doit être effectué pour évacuer les eaux pluviales dans la cour entre la Paille-Hôte et le bâtiment BARRIE. Prévoir une isolation au logement DECLERC ainsi qu'une VMC

Mme LEOBET : branches Rte de St Secondin. Réponses : voir DAEE

Mme CHEVAIS : voir prises électriques à la salle Semailles au Vent, côté bar

M. GUINAULT : il y a des chenilles dans les sapins au plan d'eau et les tuyas sont malades.

M. VIGNAUD : chenilles dans la plantation de sapins qu'il faudrait éclaircir. Photos dans la salle des fêtes.

M. BONNIN : refaire les panneaux « défense de fumer » à la salle des fêtes

M. ROUET : présence d'eau dans le silo de la chaufferie. Réponse : il s'agit de condensation

M. BACHELIER : le Petit Théâtre souhaite installer les décors à la salle des fêtes après les vœux du Maire.

Réunion du 19 janvier 2006

AMORTISSEMENT DU BÂTIMENT HOTEL RESTAURANT

la durée d'amortissement de l'Hôtel-Restaurant est fixée à 80 ans.

ECLAIRAGE PUBLIC DEMANDE DE M. ET MME

ALASTRA

M. et Mme ALASTRA souhaitent qu'une lampe d'éclairage public soit installée à l'intersection des rues Alfred Bouchard et des Ruelles. Une lampe récupérée lors de l'enfouissement des réseaux pourrait être installée à cet endroit.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR INSTALLATION D'UN CHAUFFE EAU SOLAIRE

Une subvention de la Région est sollicitée dans le cadre du Fonds Régional pour la maîtrise de l'énergie, des déchets et du développement durable (FRME3D) pour l'installation d'une chauffe-eau solaire par la SARL MPS au logement social (ancien bâtiment BARRIE). Le devis établi par la SARL MPS s'élève à 5488.98 €HT.

MAISON MEDICALE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE SERVICES DE PROXIMITE A LA POPULATION EN MILIEU RURAL

Est sollicitée, en complément des aides déjà accordées ou demandées, une subvention du département dans le cadre du fonds d'action économique pour les activités de services de proximité à la population en milieu rural.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB DES AÎNES RURAUX DE CHÂTEAU-GARNIER

Vu les dépenses effectuées par le Club pour la décoration des rues et le goûter de fin d'année, est attribuée à cette association une subvention de 50€.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

M. BERNARDIE : le roulement de la vis de transfert de la chauffe-

rie est à changer. Revoir la qualité du bois livré

Mme RIBARDIERE : un voyage de l'école, de 3 jours à Paris est prévu. Après subvention de la communauté de communes et participations des parents, il reste 2200€ à financer. L'APE, pour un complément de financement, distribue un catalogue de bulbes et percevra une commission de 30% sur les ventes.

M. BONNIN : les pêcheurs se plaignent de ne plus pouvoir passer entre la lagune d'assainissement et le Clain.

Il serait souhaitable d'afficher à la salle des fêtes, les tarifs de location.

M. DEVERGE : les glissières de sécurité au Pont Arnaud sont partiellement posées et une est à revoir.

Mme CHEVAIS : Certains riverains se proposent d'étaler dans les chemins les cailloux qui leur seront fournis. Monsieur MIGNON demande la permission pour curer un fossé au Courteille. (accord du Conseil Municipal)

Mme LEOBET : le chauffe eau du logement de l'hôtel restaurant fonctionne mal. Demander un devis pour son remplacement.

Mme URBAIN : Un administré s'étonne que la mairie ne mette pas en place un service pour rapporter les médicaments aux personnes en difficulté.

Le Conseil Municipal, dans son ensemble, considère que ses membres sont soumis au devoir de réserve, au même titre que le personnel communal, et que des informations confidentielles ne doivent pas être divulguées.

La vie de la commune (suite des réunions de conseil)

Réunion du 2 février 2007

AMENAGEMENT D'UNE MAISON MEDICALE

L'offre de la SARL BRUNETEAU pour assurer la mission coordonnateur en matière de sécurité chantier et protection de la santé des travailleurs lors des travaux d'aménagement de la maison médicale est retenue pour un montant de 1600€ HT.

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AB 209

Pour pouvoir créer un chemin desservant les habitations du Bois de Chez Pibouille, il est nécessaire d'acquérir la parcelle AB209 d'une contenance de 53 m², appartenant à M. GIROIRE et Melle BABIN moyennant un prix symbolique de 5€.

EVACUATION DES EAUX PLUVIALES AU VILLAGE DE LASPIERRE.

Suite à la visite de la commission voirie au village de Laspierre pour trouver une solution à l'évacuation des eaux pluviales qui stagnent sur le chemin, il a été constaté qu'un fossé existait sur la propriété MORICHEAU. Ce fossé permettait d'évacuer les eaux dans une mare. Il sera proposé à Mme MORICHEAU et ses enfants, la réfection de ce fossé et son busage aux frais de la commune.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE du FRME3D POUR INSTALLATION D'UN CHAUFFE-EAU SOLAIRE

Une aide financière du Fonds Régional pour la Maîtrise de l'Energie, des Déchets et du développement Durable est sollicitée pour ces travaux.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU VILLAGE D'ENVAUX

MONTANT DES TRAVAUX HT : 190800 €	TOTAL SUBVENTIONS PREVUES
Agence de l'Eau et Conseil Général	124107 €
TOTAL	Soit 61 %

Nombre de branchements domestiques : **15** unités (d'habitations). Capacité de la station : **60EH** (équivalent habitant). Part communale (autofinancement, emprunt collectivité) : **74184€**. Coût par branchement après déduction des subventions : **4946€**

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SUR LA PLACE ET RUE DE LA POSTE

Le Conseil Municipal propose de prendre rang pour la réalisation de ces travaux auprès de la Sorégies.

BORDURES ROUTE DE St SECONDIN ET RTE DE GENCAY

Des devis seront demandés pour la troisième tranche

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

M. VIGNAUD : malgré le panneau, la place de l'église est encombrée les jours d'enterrements

M. AUDOUX : propose l'achat de chaises pliantes et de chariots pour la salle des fêtes

Mme LEOBET : prévoir un portemanteaux à la salle Semailles au Vent

Réunion du 2 mars 2007

DEFENSE INCENDIE

Des devis ont été sollicités pour le remplacement du poteau incendie au village des « Minières » et pour une étude pour l'installation d'un poteau incendie au village de « Laveau ». Une participation de la commune de Jossé pourrait être demandée.

LOCATION DU LOGEMENT SOCIAL

Le logement sis rue du Marché Couvert sera loué à Mme Dolorès DARKAOUI, moyennant un loyer mensuel net de 387.11€ à compter du 1^{er} avril. Le dépôt de garantie demandé sera égal à 2 mois de loyer.

ACHAT D'UN LAVE-LINGE POUR L'ECOLE

Les rideaux, les couvertures, les jouets utilisés à l'école sont actuellement lavés par les employés communaux. Un lave-linge sera acheté et installé à la garderie pour un coût d'environ 350€

BUREAU DE VOTE

La Mairie étant difficilement accessible aux handicapés, il serait préférable d'installer le bureau de vote à la salle « Semailles au vent ».

ALIENATION DES CHEMINS DE « LA CLE DE LA BIS », « LA BESILIERE » et « LESPIERRE »

Suite à l'enquête publique, au cours de laquelle aucune observation n'a été enregistrée, l'aliénation des chemins concernés est décidée moyennant un prix de 0.51€ le m² plus frais d'acte et éventuellement de géomètre.

La vie de la commune (suite des réunions de conseil)

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION

* BUDGET PRINCIPAL

- dépenses de fonctionnement : 346394.88 - recettes de fonctionnement : 593441.86

- dépenses d'investissement : 120457.14 - recettes d'investissement : 90720.25

* BUDGET ASSAINISSEMENT

- dépenses de fonctionnement : 14817.19 - recettes de fonctionnement : 29573.89

- dépenses d'investissement : 23413.61 - recettes d'investissement : 14012.17

* BUDGET LOTISSEMENT

- dépenses de fonctionnement : 21901.98 - recettes de fonctionnement : 21901.98

- dépenses d'investissement : 28221.98 - recettes d'investissement : 15896.16

* BUDGET CHAUFFERIE

- dépenses de fonctionnement : 36165.64 - recettes de fonctionnement : 46672.51

- dépenses d'investissement : 14592.03 - recettes d'investissement : 18734.53

* BUDGET HOTEL RESTAURANT

- dépenses de fonctionnement : 12939.62 - recettes de fonctionnement : 16547.96

- dépenses d'investissement : 22109.59 - recettes d'investissement : 24583.49

* BUDGET MAISON MEDICALE

- dépenses d'investissement : 28397.83 (réintégration du bâtiment dans le budget)

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

Mme URBAIN : il faudrait afficher le nom et le téléphone du responsable à la salle des fêtes. Réponse : des panneaux liés à la sécurité sont commandés.

M. BERNARDIE : les 17 et 18 mars, journées portes ouvertes à la Chaufferie dans le cadre des énergies renouvelables avec la Région et le Syndicat du Pays Civarisien.

M. DEVERGE : problème d'ouverture de la porte de la salle des fêtes face au café MOREAU.

M. REMAUD : énorme nid de poule sur le CR de Chez Linet.

Réunion du 22 mars 2007

TARIFS POUR LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA MAISON DE RETRAITE

A compter du 1^{er} avril 2007 les tarifs sont déterminés comme suit : abonnement mensuel pour la commune : 443.10€ HT, abonnement mensuel pour « La Réverie » : 664.66€ HT, prix du kilowatt : 0.038€ HT

TAUX D'IMPOSITIONS POUR 2007

Taux inchangés soit :taxe d'habitation : 9.60%, foncier bâti : 12.37%, foncier non bâti : 24.13%, taxe professionnelle. : 10.91%. L'application de ces taux assure un produit de 121694€

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DU CLAIN SUD

Suite au retrait de la Communauté de Communes du pays Charlois et de l'adhésion de la Communauté de Communes du Montmoril-

lonnais, la composition du Comité Syndical sera désormais comme suit : Communauté de Communes de la région de Couhé : 8, Communauté de Communes du Montmorillonais : 7, Commune de Champagné St Hilaire : 2, Commune de Château-Garnier : 2, Commune de Joussé : 2, Commune de Payroux : 2, Commune de Sommières du Clain : 2.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR POSE DE BORDURES CONFECTION DE TROTTOIRS et EVACUATION DES EAUX PLUVIALES LE LONG DES CD 36 ET CD 100 - 3^{ème} TRANCHE

La 3^{ème} tranche est attribuée à l'Entreprise IRIBARREN pour un montant de 28722.35 €HT. Une subvention de 4648.20€ est sollicitée auprès du Conseil Général.

BUDGETS

* BUDGET PRINCIPAL

- dépenses et recettes de fonctionnement : 552532.09

dépenses et recettes d'investissement : 400912.89

* BUDGET ASSAINISSEMENT

- dépenses et recettes de fonctionnement : 29699.26

- dépenses et recettes d'investissement : 214924.70

* BUDGET LOTISSEMENT

- dépenses et recettes de fonctionnement : 12788.03

- dépenses et recettes d'investissement : 12325.82

La vie de la commune (suite des réunions de conseil)

* BUDGET CHAUFFERIE

- dépenses et recettes de fonctionnement : 51849.87

- dépenses et recettes d'investissement : 27104.50

* BUDGET HOTEL RESTAURANT

- dépenses et recettes de fonctionnement : 21965.34

- dépenses et recettes d'investissement : 5933.90

* BUDGET MAISON MEDICALE

- dépenses et recettes de fonctionnement : 35000.00

- dépenses et recettes d'investissement : 163197.83

* BUDGET CAISSE DES ECOLES

- dépenses et recettes de fonctionnement : 31.22

COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES NOMS DE RUES

Information de la population au cours du 1^{er} semestre 2006. La Commission qui sera chargée de ce projet sera composée comme suit : MM CHEVAIS, LEOBET, GUINAULT, BONNIN, URBAIN et MARCHAND.

ACHAT DE PANNEAUX

Des panneaux « Chaussée déformée » vont être achetés et installés sur la route de St Martin L'Ars en attendant sa réfection.

ACHAT DE CHAISES POUR LA SALLE DES FETES

En fonction des disponibilités budgétaires et après avis des utilisateurs, l'acquisition de chaises identiques à celles équipant la salle Semailles au Vent est envisagée pour la salle des fêtes.

INTERVENTIONS DES

CONSEILLERS

M. GUINAULT : revoir l'égout de l'habitation de M. MALLIER à celle de M. ARLOT, dans la rue de la poste

M. BONNIN : trottoir à refaire le long du square sur la route de Jous-sé et au Monument aux Morts côté route de Jous-sé changer la serrure de la salle des fêtes coté rue du Marché Couvert.

Mme CHEVAIS : la serrure de la sacristie fonctionne mal

Mme LEOBET : nids de poules à combler rue A. Bouchard

Réunion du 27 Avril 2007

COMMISSION POUR L'ACHAT EVENTUEL D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENTS

La commission chargée du choix du matériel est composée de MM BERNARDIE, VIGNAUD, ROUET, NIORT, REMAUD et de M LUCQUIAUD..

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN CONTRACTUEL

Mme LACOSTE Gwendoline, arrivant en fin de contrat CAE au 31 mai prochain. Un agent contractuel à titre temporaire à temps plein sera recruté pour une période de 2 mois, il lui sera proposé.

DEMANDE DE SUBVENTION AU F.R.I.L POUR LA MAISON MEDICALE

Le Conseil Municipal sollicite en complément des aides déjà accordées ou demandées, une subvention au Fonds Régional d'Intervention Locale pour les travaux d'aménagement de la maison médicale dont le coût est estimé à 129640€ HT.

DEMANDE DE REDUCTION DU PREAVIS DE DEPART

POUR LE LOGEMENT DE LA POSTE

Le Conseil Municipal accepte de réduire le préavis à un mois, à condition que l'intéressée soit à jour de ses loyers. Le loyer sera donc dû par Melle REIX jusqu'au 13 mai 2007.

DEMANDE DE PARTICIPATION DU SIVOS du VAL DU CLAIN

Le Conseil n'accepte pas de verser la participation (1280.74€) pour un enfant de Château-Garnier qui fréquente l'école de Jous-sé. En effet, la Commune de Château-Garnier qui avait la capacité suffisante pour accueillir cet enfant n'a pas donné son accord écrit pour l'inscription de cet enfant à l'école de Jous-sé et cette inscription n'était motivée, ni par des contraintes professionnelles des parents, ni par la scolarisation dans cette même école d'un frère ou d'une sœur, ni pour des raisons médicales.

PURGE ET CHANGEMENT DE BORDURES RUE DU MOULIN

Des devis pour la réalisation d'une purge et remplacement de 9 mètres de bordures vont être demandés.

INTERVENTIONS DES CONSEILLERS

NIORT J : désherber les chemins ruraux

GUINAULT J : containers pour le verre à vider

CHEVAIS C : il faudrait continuer l'empierrement des chemins

LEOBET H : il faudrait installer le sèche linge à la garderie

MARCHAND C : prévoir le remplacement des poutres à la bascule

BERNARDIE C : suite à la défection du Conseil Général, la cotisation au Syndicat Mixte du Clain Sud sera revalorisée d'environ 40%. Il faudrait faire des socles pour poser les containers de tri sélectif.

La vie de la Communauté de Communes

Aménagement de la ZA Verneuil à Gençay (sortie de Gençay direction Confolens)

Deux des quatre lots ont été vendus en 2006 à l'entreprise Valade (fabrique et vente de meuble) et à l'entreprise Joly (conception et fabrication de gloriottes).

Profitant de l'aménagement d'un rond-point par la DAEE face à la zone actuelle, la Communauté de Communes a acheté les parcelles situées de l'autre côté de la RD 741 pour réaliser une extension de la ZA Verneuil.

Ces terrains, d'une superficie d'environ 2 hectares, permettent l'aménagement de 2 lots supplémentaires qui sont aujourd'hui réservés pour l'installation d'un garage automobile et la création d'un restaurant routier.

Les différents travaux de viabilisation auront lieu au cours de l'année 2007.

Aménagement du Centre Culturel La Marchoise à Gençay

Les travaux de création d'un bâtiment d'accueil et de liaison (entre les deux bâtiments existants), de réaménagement du bâtiment actuel (bâtiment face aux terrains de tennis) pour l'accueil de différents ateliers et salles de musique sont terminés et les locaux sont aujourd'hui réoccupés par le Centre Culturel et l'Ecole de Musique Intercommunale.

Rappel de l'opération :

Coût des travaux et frais : 850 000,00 € HT

Subventions (Etat, Contrat de Territoire et Département) : 350 000,00

Communauté de Communes : 500 000,00

Construction d'un laboratoire de farci poitevin à Sommières du Clain

Après beaucoup de retard, les travaux de viabilisation et de construction du bâtiment ont pu débiter au cours du printemps. Actuellement sont réalisées la plate-forme et les fondations du futur bâtiment. L'ensemble des travaux devrait durer entre 6 et 8 mois.

Rappel de l'opération :

- Coût des travaux et frais : 440 000,00 €

- Subventions (Etat et Département) : 170 000,00 €

Garage Intercommunal

L'ensemble des subventions étant accordée depuis le début de l'année (subvention d'Etat : 123 600 € et subvention Régionale : 82 400 €), la consultation des entreprises, pour la réalisation du bâtiment, va avoir lieu courant mai.

Les travaux de viabilisation pourraient débiter avant l'été et les travaux du bâtiment à partir de septembre.

Pour rappel, il s'agit d'un bâtiment totalement bois, d'une superficie d'environ 320 m², situé à côté de la Déchetterie route de la Liarrière, destiné à accueillir les véhicules et matériel de la Communauté de Communes. Le coût de l'opération est estimé à 412 000 € HT.

Déchetterie

Le point sur les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).

Depuis le 15 novembre 2006, lorsqu'un habitant achète un appareil électrique ou électronique neuf, le vendeur doit reprendre gratuitement l'équipement usagé de même

type.

Parallèlement, les collectivités doivent lancer la collecte sélective des DEEE. Cette démarche vise à protéger l'environnement, en assurant la dépollution des DEEE et leur valorisation. Au niveau national, des filières sont mises en place par des Eco-Organismes. Ces Eco-Organismes versent des aides aux collectivités, après signature d'un contrat, afin de diminuer les coûts induits par cette collecte supplémentaire.

Une convention de collecte a été signée, au cours du 1^{er} trimestre 2007, entre la Communauté de Communes du Pays Gencéen et l'Eco-Organisme (EPR).

Des bacs vont être mis à disposition pour la déchetterie principale et la collecte (en apport volontaire) devrait pouvoir débiter avant l'été.

4 flux seraient concernés :

- Le Gros Electroménager Froid : réfrigérateurs, congélateurs
- Le Gros Electroménager Hors Froid : cuisinières, machines à laver, ...
- Les écrans : téléviseurs, moniteurs
- Les Petits Appareils Ménagers : électroménagers, portables, appareils électriques et électroniques

Déchetteries simplifiées

Après les travaux et les mises en services des déchetteries simplifiées de Champagné St-Hilaire et St-Secondin, les travaux pour le site de Château-Garnier vont pouvoir être mis en œuvre avant l'été 2007.

Le Syndicat du Clain Sud

Le Syndicat Mixte du Clain Sud continue d'entretenir l'ensemble du bassin du Clain amont de Pressac à Voulon et de nombreuses interventions sont prévues pour 2007.

Travaux :

- Restaurer l'Arquetan sur 3 km avec apport de pierre du secteur (en prévision une journée de restauration avec une école).
- Nombreuses interventions suite à la crue de mars
- Le Clain à Pressac
- Partenariat prévu avec l'association de pêche à Pressac pour l'extension de la frayère à Moulin Fargan
- Restauration d'un bras de la Dive à Payré (Vauguibert) apport de pierre et plantation sur les berges de la Dive.

Dossiers :

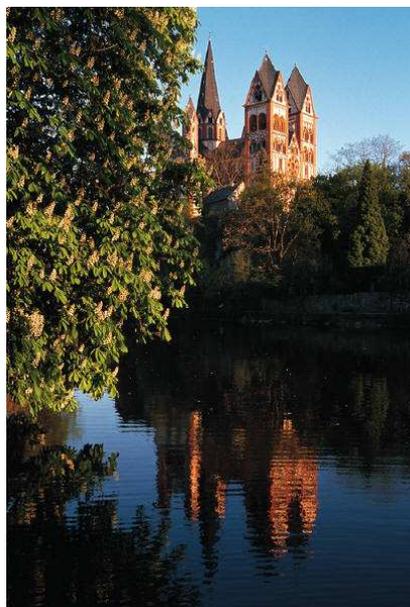
Contrat Entretien et Restauration en cours (juin 2007, nouveau programme de l'Agence) avec intégration de la Directive Cadre Eau demandé par l'agence. Etude complémentaire obligatoire pour signer le CRE.

Mise en concurrence de 4 sociétés d'assurance (coût en 2006 # 9000€, 2007 # 3200€ pour les mêmes garanties).

Mesure compensatoire à Anché (frayère à brochet au bord du parc communal)

Etude à Château-Garnier pour l'aménagement d'une frayère à brochet avec l'association de pêche

(travaux prévus dans le CRE pour 2008).



Divers :

Le site internet du Syndicat (présentant les travaux, des cartes, des projets divers et variés, les articles de presse et quelques photos <http://mirlyaz.manuel.neuf.fr/>)

Inventaire des frayères à brochet sur l'ensemble du Syndicat (inventaire permanent)

Base de données photos avec une application cartographique (notamment pour les financeurs, actuellement environ 1000 photos).

Pêche électrique prévu en juin sur le Fontou (pour connaître les résultats après les travaux de restauration, suite aux travaux réalisés avec l'école de BTS), et une journée de formation demandée par le CSP pour expliquer.

2 stagiaires, le premier en BEPA AENR (Aménagement et Entretien

de l'Espace Rural), le second en formation continue niveau BTA.

Sur le plan financier, les cotisations des collectivités ou communes adhérentes sont calculées selon une formule qui tient compte du linéaire et du potentiel fiscal. En 2002, 2003 et 2004 le Conseil Général a accordé une subvention annuelle et en 2005 compte tenu de ces aides ajoutées à celles de l'Agence de Bassin les participations purent être diminuées de 10%.

Or, depuis 2004 le Syndicat n'a reçu aucune subvention du Conseil Général, et ce malgré les interventions des 3 conseillers généraux concernés. De plus il semblerait qu'un quiproquo se soit installé entre le Conseil Général et la Direction des services sur l'interprétation des textes relatif aux aides financières.

Devant cet état de fait et malgré l'appui de l'Agence de Bassin, le Syndicat a été obligé de présenter un budget dans lequel les participations des collectivités et communes adhérentes seront en augmentation de 40%. Pour Château-Garnier la cotisation qui était de 2736.60€ passera à 4269.92€. Dans le cas où dans le courant de l'année 2007 des aides, notamment du Conseil Général, viendraient à être versées, cette participation pourrait être revue à la baisse.

En conclusion, il serait navrant que la pérennité de notre Syndicat soit remise en cause car le travail effectué a été apprécié par tous et la dernière crue a montré, si besoin était, l'efficacité des actions menées par celui-ci.

Les accidents domestiques

Les principales causes d'accidents domestiques

- 2 accidents sur 3 sont des accidents de la vie courante : ils surviennent au cours de travaux domestiques, d'un sport ou d'une activité de loisir (bricolage, jardinage)
- 1 accident de la main sur 3 survient au travail. Ces accidents de la main touchent fréquemment les enfants (surtout les garçons de 10 à 14 ans qui en sont les 1ères victimes).

Apprenons à reconnaître les dangers qui nous guettent

- Les dangers mécaniques : liés à tous les appareils tranchants, tranchants, pointus etc...
- Les dangers chimiques : certaines substances (dégraissants, huiles, solutions de nettoyage...) qui peuvent gravement atteindre la peau
- Les dangers thermiques (chaud et froid) : vapeur, tuyaux d'échappement, soudure qui exposent aux brûlures graves
- Les dangers septiques : les bactéries et les morsures animales

entraînent très souvent des infections

- Les dangers naturels : les piqûres végétales (épines...) ou animales (arête de poisson) peuvent entraîner de graves inflammations de la main et des doigts.

Apprenons à prévenir les accidents en assurant notre sécurité et celle de notre environnement

- Soyons attentifs, vigilants et vaccinés
- Respectons les mesures de sécurité au travail, à la maison, dans la cuisine, dans le jardin ou en bricolant. Ceux-ci sont des lieux à tout risque pour les petits et les grands.

Apprenons les gestes qui sauvent

1 accident sur 3 devient grave en raison d'une absence d'information sur les bons gestes à effectuer et d'absence de soins appropriés immédiats

- **Soyons réactifs** : ne jamais mettre de garrot, surélever la

main et appliquer un pansement compressif, cela suffit à arrêter le saignement

- Soyons efficaces

- **En cas de section complète** : rassembler tous les fragments amputés et les mettre dans un linge propre puis dans un sac plastique et placer celui-ci sur un sac contenant de la glace.

Surélever le membre et envelopper l'extrémité amputée dans un pansement compressif.

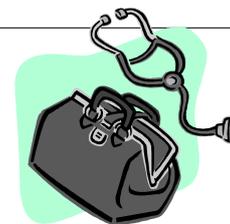
- **En cas d'amputation incomplète** : soulager le membre en l'immobilisant sur une attelle, l'envelopper dans un pansement compressif et poser un sac plastique étanche contenant de l'eau et des glaçons.
- En cas de plaie : nettoyer avec un désinfectant non coloré et faire un pansement légèrement compressif
- En cas de brûlure : rester sous l'eau froide pendant 10 mn

Qui contacter en priorité : les services d'urgence

POMPIERS : 18 (ou 112 à partir d'un portable) : Ils assurent les 1ers soins

SAMU : 15 à partir d'un téléphone fixe ou portable . Il se rend immédiatement sur le lieu et vous donne des conseils sur les 1ers soins à prodiguer

POLICE ET GENDARMERIE : 17



Au téléphone, gardez votre sang froid et ne raccrochez pas sans avoir donné toutes les informations demandées, votre nom et votre adresse complète.

La Confédération des S.P.A vous informe : Si vous avez perdu votre animal...

- ▶ Informez rapidement vos voisins immédiats; ils peuvent souvent vous donner des renseignements essentiels
- ▶ Contactez les SPA, fourrières d'animaux de votre région ; faites le déplacement dans les refuges les plus proches, muni d'une photo
- ▶ Si votre animal est tatoué ou pucé, vérifiez auprès du fichier central si vos coordonnées sont toujours exactes. Chaque année, des animaux identifiés ne retrouvent pas leur maître parce que les changements d'adresse n'ont pas été communiqués.
- ▶ Signalez sa disparition à la mairie, aux services de fourrière, au commissariat de Police, à la Gendarmerie, aux Pompiers, aux cabinets vétérinaires.
- ▶ Diffusez annonce et photo dans les journaux, sur les radios locales, sur les sites Internet ou Minitel spécialisés.
- ▶ Affichez votre annonce avec la description détaillée de votre animal et sa photo chez les commerçants (boulangeries, bureaux de tabac, cafés, toiletteurs...).
- ▶ N'hésitez pas à continuer vos recherches même plusieurs mois après sa disparition.

Si vous retrouvez votre animal, faites-le immédiatement identifier s'il ne l'est pas déjà.

A noter:

Fichier national canin: 01 49 37 54 54

Fichier national félin: 01 55 01 08 08

Identification électronique: 01 55 01 08 08

Minitel: 3615 SPAFRANCE



L'identification

L'identification est obligatoire depuis la loi du 6 janvier 1999 pour tous les chiens de plus de 4 mois nés après cette date, pour tous les chiens et chats vendus ou donnés, pour tous ceux vaccinés contre la rage, pour tous ceux qui transitent par un refuge, une fourrière, un établissement de pension.

L'identification d'un animal permet de le retrouver plus facilement en cas de perte. Plusieurs possibilités d'identification vous sont proposées : Le tatouage à la pince réservé aux très jeunes animaux, au dermographie qui nécessite une anesthésie, par puce électronique par implant à l'aide d'une seringue spécifique .



La page sociale

RECYCLAGE DES APPAREILS ELECTRIQUES USAGES

Ordinateurs, portables, téléviseurs, machines à laver, réfrigérateurs, perceuses etc... Beaucoup contiennent des substances dangereuses, la quantité des déchets augmente tous les ans de 4%. Les modes d'élimination actuels ne sont plus adaptés. Il est donc demandé au fabricant une éco-participation (contribution au financement du recyclage). Depuis la mi-novembre lors de l'achat d'un nouvel appareil, apparaît le montant de cette éco-participation sur les étiquettes et les factures : Soit 1€ pour un aspirateur, 6€ pour un lave-vaisselle, 13€ pour un réfrigérateur etc... Le vendeur, se doit de reprendre l'appareil usagé lors de l'achat d'un appareil identique. Par ailleurs, il existe des collectes sélectives (point d'apport en déchetterie).



ALLO SERVICE PUBLIC :

APPELER LE 3939

Ce numéro permet d'obtenir une première réponse à toutes vos questions administratives. Le site ADELE (www.wadele.service-public.fr) permet d'accompagner un certain nombre de formalités administratives en ligne (demande aide au logement, acte d'état civil, etc... sans se déplacer.

DROIT A.P.A

Les rentes versées en vertu d'un contrat d'assurance dépendance ne sont pas prises en compte dans les ressources pour déterminer le montant de l'allocation personnalisée d'autonomie.

PROJET DE SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

L'ANPE ET L'ASSEDIC devraient se constituer en guichet unique grâce à des projets immobiliers communs. Cette opération permettrait entre autre, de se faire inscrire sur la liste des demandeurs d'emploi pour déclencher le même jour, le cas échéant le versement des allocations Assedic et réaliser les éventuels entretiens professionnels.

RECONNAITRE SON ENFANT

Depuis le 1^{er} juillet 2006 une réforme sur la filiation a été mise en application (circulaire du 30 juin 2006). Les femmes non mariées n'ont plus besoin de reconnaître leur enfant, par contre, comme précédemment, les hommes non mariés doivent toujours assurer cette reconnaissance. Cette démarche d'identification est souhaitable avant la naissance de l'enfant.

LE CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique Du Pays Civraisien)

Le CLIC a vu le jour en mars 2006. Il couvre les cantons de Civray, Charroux, Couhé, Gençay (sauf Usson du Poitou). Ce territoire compte 9273 personnes âgées de plus de 60 ans, soit 34.93% de la population (recensement 99) et au dernier recensement 46.8% (au niveau national 42.5%).

La mission du CLIC : Etre à l'écoute, informer, orienter, accompagner la personne, mettre en place les aides nécessaires au bien-être du demandeur. Le CLIC se situe à Gençay et partage le bureau du SSIAD, il est composé d'une infirmière et une secrétaire à temps partiel.

Ses activités : Les demandes éma-

nant des services hospitaliers et services d'aide à domicile à raison de 60% et à 40% concernent les demandes de particuliers pour des renseignements dans les démarches d'aide à la personne. Le CLIC intervient principalement à la demande des centres hospitaliers pour la prise en charge d'une personne pour son retour à domicile ou un placement en établissement. Après la mise en place de l'aide, l'infirmière coordinatrice se rend au domicile des bénéficiaires pour un suivi, avec les personnes intervenantes de l'aide apportée. Le CLIC travaille en collaboration avec les services d'aide à domicile ADMR et APEF, les SSIAD de Charroux et de Gençay,

les structures d'hébergement, le Centre de rééducation et convalescence de l'Orégon à Civray, le service social des hospitaliers des CHU de Poitiers et de la Polyclinique, les médecins et professionnels paramédicaux du secteur et l'association France Alzheimer.

Seules les personnes de plus de 60 ans peuvent contacter en cas d'urgence l'infirmière coordinatrice :

Christine BRUNE

1 rue de la Paix

86160 Gençay.

Tél. 06 76 72 30 42.

La page sociale : Informations complémentaires

PASSEPORT

Depuis le 1er Janvier 2007, la nouvelle loi de finances prévoit que le passeport est délivré gratuitement aux mineurs de moins de 15 ans.



DIAGNOSTIC ENERGETIQUE OBLIGATOIRE EN CAS DE VENTE

Depuis le 1er novembre 2006, le vendeur d'un logement ancien doit fournir à l'acquéreur, un diagnostic thermique. Pour chaque catégorie d'équipement, ce dernier doit contenir une indication de la quantité annuelle d'énergie consommée ou estimée, ainsi qu'une évaluation annuelle des dépenses. Cette évaluation n'a qu'une valeur informative; l'acquéreur ne peut l'utiliser contre le propriétaire.

- Sont obligatoires également : l'attestation de dépistage d'amiante et de plomb dans le bâtiment.
- L'attestation indiquant la présence ou non de termites. (uniquement dans les régions déjà infestées)
- A compter du 1er novembre 2007, tout logement dont l'installation de gaz ou électricité de plus de 15 ans, devra fournir une attestation informant sur la sécurité des installations.

Dispositif d'aide aux vacances du Conseil Général de la Vienne

Ce dispositif d'aide s'adresse aux familles domiciliées dans le département et seulement aux enfants de moins de 16 ans à la date du séjour. L'aide est attribuée aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 450 € au 1er janvier 2007 sous présentation d'un justificatif CAF ou MSA.

Elle est 53€ pour un enfant fréquentant un centre de loisirs avec hébergement ou un camp d'adolescent pour un séjour de plus de 6 jours, ou 27€ pour un centre de loisirs sans hébergement pour une durée supérieure à 3 jours.



Mutuelle Petite Enfance : Les loupiots

Les Ateliers d'éveil :

L'idée est de permettre aux parents et à leurs jeunes enfants de partager des moments privilégiés autour d'une activité organisée sur un thème adapté (psychomotricité, peinture, musique, cuisine...). Eveil, échange, épanouissement sont les mots clés de ces ateliers. Les ateliers d'éveil sont ouverts aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte (parents, assistantes maternelles). Ils sont animés par une éducatrice de jeunes enfants. Le planning de la rentrée 2007-

2008 sera disponible à la mairie.

Ils ont lieu :

Une fois par mois à Champagné, St Secondin, Château-Garnier, Magné, Sommières, de 9h30 à 11h30.

Deux fois par mois à St Maurice la Clouère de 9h30 à 11h30.

Les deux premiers mercredis de chaque mois de 16h à 17h à Gençay (atelier réservé aux enfants de plus de 2 ans).

Autres services

proposés :

Relais Assistante Maternelle
Ludothèque
Bourse aux vêtements

N'hésitez pas à les contacter :

Mutuelle Petite Enfance
« Les Loupiots »
Ancienne Mairie-BP21
86160 Gençay
Tél. : 05 49 53 48 16

La page sociale : Comment occuper vos enfants pendant l'été

CENTRE DE LOISIRS COLIN MAILLARD



FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs fonctionne tous les mercredis ainsi que toutes les vacances scolaires.

Il s'adresse aux enfants âgés de 3 à 11 ans, et propose de multiples activités selon différents thèmes (découverte du monde, nature, activités manuelles) puis des sorties (piscine, cinéma, visite pédagogique...)

Horaires :

Les activités ont lieu de 9h à 17h avec une possibilité de garderie le matin à partir de 7h45 puis le soir jusqu'à 18h.

Ramassage :

Le centre de loisirs propose un ramassage le matin et le soir sur l'ensemble des communes du pays Gençéen

Le mercredi :

Inscription à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans le repas du midi).

Les enfants qui pratiquent des activités sportives ou culturelles les après -midis sur la commune de Gençay pourront être déposés sur leurs lieux d'activités puis repris si les activités se terminent avant 17h

Les vacances scolaires:

Les inscriptions seront à la journée avec possibilité de ramassage le matin et le soir. Le centre de loisirs propose également des sorties à la journée puis des mini camps pendant les vacances d'été.

Tarifs 2007 :

Une adhésion de 6 € à l'année est demandée pour chaque famille afin qu'elle soit membre de l'association « Colin Maillard ».

Le prix de la journée est fixé à 9€ par enfant (selon votre quotient familial ou votre n° MSA vous pouvez bénéficier d'un tarif réduit, n'hésitez pas à nous contacter)

Le tarif du ramassage est de 1 € par jour et par enfant.

Pour plus de renseignements puis pour les inscriptions, s'adresser :

Centre de loisirs Colin Maillard

Salle des Sports

86160 St Maurice La Clouère 05.49.53.38.58

Les Offices de tourisme et les découvertes du vendredi

Les 4 offices de tourisme (Gençay, Charroux, Civray, Couhé) organisent les P'tites Balades En Pays Civraisien.

Vendredi 27 juillet 2007

Gratuit

LA VIE DE CHÂTEAU

Circuit Nocturne à la Torche

Partir à la découverte d'un château, d'une histoire, de récits, de contes, voilà ce qui vous est proposé.

Cette balade commencera vers 20 h (départ de Gençay) par la dé-

couverte du Château de VILLENON. Puis **rendez-vous vers 22h15 au Château de Monchandy** car la soirée se terminera avec un spectacle court, avec conteurs et conteuses du Centre Culturel La Marchoise au Château de MONCHANDY à Château-Garnier, où nous dégusterons rafraîchissements et chocolats.

M. et Mme SAURY, un des propriétaires de Monchandy ainsi que la municipalité seront heureux de vous accueillir à cette sympathique soirée à la découverte de no-

tre patrimoine local.

Ce circuit s'effectue en autocar (8€) sur réservation, se renseigner aux Offices de Tourisme.



L'A.P.E.



L'APE et la Cantine Scolaire de Château-Garnier remercient la commune de Château-Garnier ainsi que tous ceux qui

ont participé à « l'action bulbes » organisée en ce début d'année. Cette opération a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 4032.90 € et de générer 1200.88 € de bénéfices. Ces bénéfices serviront en partie à contribuer au voyage scolaire à Paris pour les classes du CP au CM2 de l'école de Château-Garnier et à un meilleur fonctionnement de la cantine et de l'APE.

Nous remercions encore du très bon accueil réservé à cette action et prévoyons déjà de réorganiser une nouvelle « action bulbes » dès septembre.

L'APE et la Cantine Scolaire.



Communauté Locale de Chateau Garnier

Notre Communauté Locale reste toujours très active.

Depuis la fin de l'année 2006, deux assemblées dominicales avec les enfants du catéchisme ont été célébrées.

L'une pour Noël, où ils ont réalisé la crèche et l'autre lors du Carême.

Voici deux photos, où les enfants se reconnaîtront sûrement.

Célébration du dimanche 17 décembre 2006



Célébration du 18 mars 2007



Le Petit Théâtre

C'est toujours avec grand plaisir que la Troupe du Petit Théâtre réalise ses représentations.

Cette année de nouveaux acteurs ont fait leur entrée. Nous étions heureux d'accueillir Adeline, Claire, François et Vanessa.



Nous remercions tous les spectateurs venus nombreux. Ils nous ont fait part de leur enthousiasme, bonne humeur et encouragements.

Votre soutien nous motive d'autant plus pour continuer à vous faire plaisir.

Nous vous donnons donc rendez-vous l'année prochaine pour vous apporter à nouveau des moments de joie et de rire !



Si vous voulez nous rejoindre, contactez :

Sébastien :05.49.59.10.34

Ou

Laurence : 05.49.97.09.87

Les Aînés Ruraux

Marie-louise Poitevin à l'honneur

C'est lors du repas du club des Aînés Ruraux que l'on fête habituellement les anniversaires. Celui de la doyenne du club, qui fêtera ses 99 ans, le 27 mai prochain, n'étant pas au repas, c'est une délégation du club (Andrée Urbain, Claudette Marchand), de la Mairie (Claudine Chevais et Huguette Léobet) qui s'est rendu au domicile de Marie-louise Poitevin.

Née Léobet en 1908 à Brigueil-le-

Chantre, elle est agricultrice avec son mari. Lors du décès de celui-ci elle rejoint son frère (Léo) à Château Garnier.

Depuis 30 ans, elle habite avec sa fille Gisèle qui s'occupe très bien d'elle. Marie-louise a une excellente mémoire : « moi ma tête, c'est mon ordinateur », et elle se tient au courant des informations.

Elle est aussi pleine de fierté : « je me suis mariée le 20 avril 1929, je suis l'aïeule d'une lignée qui compte cinq générations. J'ai eu 2 filles, Gisèle, célibataire



et Mauricette, 3 petits-enfants, 4 arrière-petits-enfants et 1 arrière arrière-petite-fille ».

Elle a dégusté un verre de champagne avec tout ce monde rassemblé pour la circonstance. Sa belle-sœur, 91 ans, était présente et tous ont levé leur verre en se donnant rendez-vous l'année prochaine pour les 100 ans.

L'école

Les projets de l'école avancent. Après de nombreuses difficultés, l'école organise cette année plusieurs sorties pour ses élèves.

Les élèves du CP au CM2 se sont rendus à Paris le 25 mai. Lors de ce voyage, ils ont visité la Tour Eiffel et le Musée du Louvre. Sur le thème de la ville toujours, les élèves de maternelle sont allés à

Poitiers où ils ont visité la médiathèque et le jardin des sens.

Le 2 juillet, les élèves de toute l'école se rendront ensemble à Romagne où ils rencontreront leurs camarades autour d'activités sportives. Les enfants de Château-Garnier accueilleront ceux de Romagne en retour au mois de juillet.

Enfin, la chorale de l'école donnera un concert, avec la chorale de Château Garnier (que nous remercions d'avoir accepté notre proposition), le vendredi 8 juin à 20h30, dans l'église de Château-Garnier.

Les enseignants



La Chorale



La chorale « Les Routins d'Aiguail » innove

Nous étions nombreux de Château-Garnier à assister le 25/11/2006 à un concert donné dans l'église de Civray par une chorale d'hommes. Ils étaient 9 et nous ont chanté des chants basques. Nous sommes revenus enchantés, les oreilles pleines de ces polyphonies, vraiment des professionnels ces gens-là.

Le vendredi 1^{er} décembre, nous étions invités à participer au concert de Noël dans l'église de Champagné Saint Hilaire, avec leur toute jeune chorale. C'était un concert gratuit, mais des gens généreux ont permis une recette non négligeable que nous avons partagée entre les 2 chorales et envoyée d'un commun accord pour les gens d'Haïti par le Secours Catholique.

Le 5 janvier, nous avions une répétition de chorale que nous avons commencée par la galette des Rois et le verre de l'amitié. Les chants ont quelque peu débordé notre répertoire.

Le 16 janvier, pour les vœux du maire à la maison de retraite « la Rêverie », la chorale est invitée à donner son programme. Nos anciens attendent ces moments avec beaucoup d'impatience. Certains chantent avec nous et même font quelques pas de danse. C'est dire l'ambiance conviviale qui règne dans ces instants privilégiés. Et puis il y a le gâteau et le verre partagé avec eux dans la bonne humeur grâce à Mme Martin. Quel plaisir pour nous d'apporter un rayon de soleil à nos anciens.

Le 21 février, nous avons été demandés par le Crédit Agricole de Gençay pour aller donner une prestation lors de l'assemblée générale. Pour beaucoup ce fut la surprise, des bénévoles en partie à la retraite qui chantent des chansons anciennes et des polyphonies dans le canton de Gençay.

Le 18 mars, sur invitation de Gérard Rousseau, directeur de la chorale de Charroux, nous avons été conviés à la salle des fêtes de Chapelle-Baton tout l'après-midi avec les chorales de Charroux et de Pleuville pour un concert au profit de Rétina France. La salle était comble. La prestation était de très haut niveau. Chacun à notre tour et à la fin en commun, tout le monde était enchanté de ces bons moments passés ensemble ; d'autant que dehors il a plu sans discontinuer.

Enfin arrive le 14 avril, nous avons reçu un car de 35 choristes venus de la région parisienne, plus exactement de Maisse dans les Yvelines. Nos 2 chorales ont chanté dans l'église. Ce fut là encore une prestation réussie avec 3 heures de spectacle et des chants en commun, notamment « mille colombes » de Mireille Mathieu qui a été repris par les spectateurs. Petite ombre au tableau, il y avait beaucoup de chaises vides ! C'est dommage. La culture en milieu rural, pourquoi ne pas en profiter quand c'est gratuit...

Nous voudrions remercier les gens d'Usson qui ont fait le déplacement.

Cette prestation était organisée conjointement par le comité de jumelage et la chorale de Château-

Garnier. Nous leur avons offert le verre de l'amitié dans la petite salle et nous avons dîné ensemble dans la salle des fêtes où nous étions 70, avec à nouveau des chants, de la guitare et de l'accordéon. Merci à toutes les personnes qui nous ont aidés à loger nos invités pour la nuit, préparer les repas et toute l'organisation d'une telle rencontre. Le dimanche 15, nous nous sommes retrouvés pour la messe dominicale à Usson. Puis nous avons déjeuné dans la salle des fêtes pour finir les restes, mais aussi pour profiter de ces moments inoubliables que nous passons ensemble.

15h00, c'est le départ (24 heures bien occupées...)

Un grand merci à toute l'équipe de Château-Garnier qui a prouvé encore une fois que l'on peut faire de belles choses et bien, quand on est soudé pour le même idéal

Nos répétitions continuent à raison d'une par semaine. De nouveaux chanteurs sont arrivés, qu'ils soient les bienvenus.

Nos prochaines sorties seront :

- ▶ Mercredi 9 mai à l'Arboretum de St Maurice la Clouère à l'occasion de la journée européenne organisée par la Communauté de communes.
- ▶ En juin pour la fête de la musique et peut-être pour la fête de l'école.

A bientôt,

le Président de la Chorale



Le Plan d'Eau

Voilà le Plan d'Eau reparti pour sa 29ème saison. 2007 a débuté par le concours de belote avec le traditionnel banquet : 60 joueurs, 60 repas et une ambiance d'enfer !

Lors de l'assemblée générale au cours de laquelle il a été insisté sur l'augmentation du nombre de pêcheurs (863 au cours de la saison 2006), trois nouveaux membres ont été élus : Mélanie Kordzinski, Sylvia Pété et Emmanuel Rodriguez.

L'ouverture a connu le succès habituel avec de très belles prises.

Au cours des 5 premières semaines, nous comptabilisons déjà plus de 400 cartes de pêches vendues et nous notons avec joie la présence de nombreux pêcheurs du Nord de la Vienne et de départements voisins avec de plus en plus d'amateurs pour la pêche de nuit.

Malgré le nombre restreint de volontaires, les couvertures du bungalow, de l'abri en bois et des WC côté route de Gençay ont été entièrement refaites. La réfection des tables, bancs et minigolf est

en cours

Nous vous donnons maintenant rendez-vous le 14 juillet pour le concours de pétanque ouvert à tous, qui sera suivi d'un buffet, du traditionnel feu d'artifice et d'un bal gratuit animé par Joseph Gohin. Le samedi 18 août, rejoignez-nous pour la soirée choucroute également animée par Joseph Gohin.

Nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances au cours desquelles vous pourrez venir pêcher et vous détendre au Plan d'eau.

Le Jumelage



Une délégation composée de Mme CHEVAIS Claudine et Mr, Mme MARCHAND Claudette et Mr, Mr et Mme RESSEGAND et Melle BARREAU, a assisté au 20ème anniversaire du jumelage de Tuoro (Italie) avec Rosdorf (Allemagne) du 17 au 20 mai.

Les cérémonies officielles se sont déroulées le samedi soir en présence du Président du Conseil Régional de la province de Pérouze et des Maires de Tuoro (Italie), Amöneburg (Allemagne), Trag-

wein (Autriche) et Château-Garnier, avec signature des pactes et remise de cadeaux, accompagnées par la Banda, les chœurs d'enfants et le groupe folklorique de Tuoro.



Durant notre séjour nous avons visité Assise où se trouve la Basilique St François d'Assise avec ses fresques restaurées depuis le

tremblement de terre, puis visite de la ville de Pérouze.

Visite également du village de Pêcheurs de Borghetto et de l'île de Maggiore située sur le lac Trasimeno.

Nous avons assisté à un concert donné par l'Académie de Musique de Tuoro.

Les pâtes, les pizzas et le vin italien sont toujours aussi délicieux.

Tout ce séjour s'est déroulé dans une ambiance bonne enfant sous un soleil de plomb avec un accueil toujours aussi chaleureux de la municipalité et des habitants.



Union sportive Castelgarniénoise

La saison 2006-2007 nous promettait beaucoup d'espoir après l'arrivée de bons joueurs des alentours afin de compléter l'effectif de la saison précédente où l'équipe 1 avait terminé 8^{ème} en 4^{ème} division et l'équipe 2, 7^{ème} en 6^{ème} division. La confirmation de nos espoirs allait vite se vérifier lors du premier match de Coupe du Centre Ouest contre St Laurent de Ceris ou, étant menée 4-0 à la pause l'équipe de Château-Garnier a renversé la situation en l'emportant 7-4 à la fin du temps réglementaire. Au 2^{ème} tour en déplacement à St Claud la réussite n'y était pas, nous avons pris un 5-0 face à une équipe qui était avertie par leurs voisins de l'exploit réalisé au tour précédent par Château Garnier. Par la suite nous avons enchaîné de très bons résultats en championnat jusqu'à la trêve en étant invaincus lors des 10 premiers matchs aller, possédant même jusqu'à 7 points d'avance sur le 2^{ème} qui était à cette époque Nouaillé 3. Mais aussi avec 40 buts marqués contre 10 encaissés seulement. On peut imaginer la satisfaction du club et des supporters. Malheureusement, cette trêve hivernale conjuguée à une forte perturbation du calendrier des rencontres due aux intempéries nous aura été fatale. En effet, les résultats des matchs retour allaient tout remettre en question car lors des 10 rencontres jouées, nous avons pris 26 points contre 38 lors des matchs aller alors que dans le même temps notre concurrent en a pris 35 points contre 31. Les raisons de cette baisse de régime sont à rechercher en premier lieu probablement dans un petit excès de

confiance des joueurs. Mais surtout dans le manque de rigueur de certains titulaires qui ont négligé l'entraînement pendant deux mois environ. La sanction ne s'est pas fait attendre et des points précieux ont été perdus en championnat avec plusieurs nuls et deux défaites. Malgré une sévère mise au point effectuée début mars qui a permis de recadrer la préparation aux entraînements, nous venons de nous faire sortir de la coupe Jolliet – Rousseau pour laquelle tous les espoirs étaient permis compte tenu de la qualité de notre effectif. Comme l'an passé, nous avons été stoppés en huitièmes de finale par une équipe de Coulombiers pourtant largement à notre portée. A l'heure où nous rédigeons ce résumé, il nous est impossible d'anticiper sur le résultat final de ce championnat qui nous l'espérons, se finira par une bonne surprise. La grosse satisfaction nous est venue de l'équipe 2 qui est assurée de finir 4^{ème} du championnat de 6^{ème} division avec de bons matchs et surtout dans une très bonne ambiance. Grâce au dévouement de notre entraîneur Jean Paul Mesmin, nous avons quand même vécu une bonne saison sur l'ensemble du club et nous le félicitons.

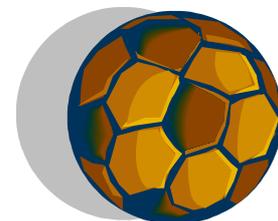
Nous tenons à remercier la municipalité pour son soutien, financier tout d'abord (subvention) mais aussi pour les interventions régulières des employés communaux qui assurent l'entretien du stade pendant toute la saison. Les deux co-Présidents remercient l'ensemble des membres du bureau qui se sont investis au cours

de motivation pour la saison prochaine. continuer.

Ils félicitent aussi les jeunes joueurs du club et remercient tout particulièrement les personnes qui les encadrent avec un grand dévouement dans le cadre de l'entente avec le Pays Charlois. Cette expérience du Pays Charlois s'avère très réussie, très encourageante et il est impératif de la continuer. L'ensemble du club remercie enfin tous les supporters et sympathisants, de Château Garnier et d'ailleurs, qui nous ont soutenus au cours de cette saison très réussie malgré les grosses déceptions des dernières journées. Nous avons une pensée toute particulière à Estelle et Xavier Soudagne le restaurant (La Papill'hotte) et Guigner Jean-Bernard (Plombier chauffagiste) qui ont offert 2 jeux de maillots l'un pour les seniors l'autre pour les jeunes.

Nous ferons en sorte d'organiser une petite réception pour nous retrouver tous ensemble en fin de saison. Nous demandons d'ores et déjà à l'ensemble des joueurs et dirigeants de réfléchir à la préparation de la saison prochaine afin que celle-ci parte sur de bonnes bases et nous apporte de grandes satisfactions comme celle qui va se terminer.

Rendez-vous à ne pas manquer le : 9 Juin 2007 Tournoi de sixte et le 1^{er} juillet 2007 avec son traditionnel Méchoui.



Château Garnier et son passé (texte de Mr Gérard BAUDOUX)

Mr BAUDOUX est décédé en décembre 2004, il nous a laissé un gros travail d'historien que nous continuerons de publier dans les prochaines gazettes.

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire a-t-on coutume de dire. Tel devrait être sans doute le cas de CHATEAU GARNIER, puisque jusqu'à présent peu d'historiens se sont intéressés à notre commune, hormis le Père Aristide FAYOUX qui lui a réservé diverses chroniques partielles dans le mensuel inter-paroissial « Le Blé qui lève » ; Mr EYGUN dans son volumineux ouvrage sur l'abbaye de la REAU, et Mr HELIOT, dans sa plaquette sur le Manoir de Monchandy. Pourtant CHATEAU GARNIER, au fur et à mesure que l'on recherche dans les documents d'époque ou dans des études documentées, apparaît comme un lieu chargé d'histoire, même si les témoignages visibles de son passé ont par la faute des hommes presque entièrement disparu, et que les contours des périodes antérieures à l'an 1000 de notre ère se fondent dans le flou de la préhistoire et de l'imprécision de l'histoire elle-même. Aux temps préhistoriques, en effet, la région couverte de forêts et de brandes, abrite quelques groupes établis le long de la rivière du Clain. C'est d'abord l'époque de la pierre taillée, dont nous retrouvons de nombreux vestiges dans nos champs. L'homme est alors « un loup pour l'homme » et lutte contre les animaux. Lui succède l'époque de la pierre polie, où les habitants activent leur emprise sur l'environnement : ils labourent, élèvent, tissent, érigent des blocs de pierre et commencent à se regrouper. A l'âge du bronze et à l'âge du fer, nos lointains ancêtres fabriquent des armes et des outils. Des liaisons plus lointaines s'établissent entre eux et leurs voisins

des grottes du Chaffaud de CHARROUX et de LUSSAC. A partir de cette époque, apparaissent chez nous les premières forges qui, au cours des siècles à venir laisseront un nom à des lieux-dits : Les Petites Forges, Les Grandes Forges, Le Mineret, Les Minières, La Chaufferie... Parsemé de blocs ferreux ou latéritiques, le sol de notre commune devient une zone d'exploitation du fer, dont on relève encore les traces sur le terrain, ou que l'on découvre actuellement par observation aérienne.

Quelques six siècles avant J.C., l'arrivée des Celtes ou Gaulois s'accompagne, au sein de l'ethnie Pictonne, d'un développement de l'agriculture : le milieu rural s'adonne au commerce et aménage des voies d'accès et de circulation où se déplacent les chars. Mais c'est surtout avec la conquête romaine (58-51 avant J.C.) qui marquera la transformation de notre village et de ses hameaux. Cette transformation s'amplifie avec la paix romaine et l'instauration du Christianisme aux siècles suivants. Les noms de Saint-Martin et de Saint-Hilaire de Poitiers sont connus dans toute la contrée. Sous les Mérovingiens (481-752) notre région va connaître de nombreux bouleversements dont l'impact sur les agglomérations est important : passage des Vandales vers l'Espagne, installation des Wisigoths en Aquitaine, unification de la Gaule par Clovis, rattachement au royaume de Neustrie peuplé surtout de Gallo-romains, invasion arabe stoppée à Poitiers en 732. Sous les Carolingiens (752-987) les fermes (villas) bénéficient de l'autorité du pouvoir laquelle se manifeste par de nombreux capitulaires, l'ouverture d'écoles et l'envoi sur place des « Missi-Dominici ». A cette période, se

constituent les grands domaines qui ont laissé divers noms chez nous : LA FA, LE COURTEIL, VILLENEUVE, MAISONNEAU... à partir des Capétiens, commence le Haut Moyen Age. Pour la première fois, dans les écrits du temps, va apparaître sous la forme latine le nom de CHATEAU GARNIER (CASTRUM GARNIER), c'est-à-dire le Camp (ou la citadelle) de GARNIER. De fait, le bourg de CHATEAU GARNIER, suivant les historiens, s'est constitué à partir du Camp Romain retranché qui s'y trouvait installé depuis la conquête et dont les limites initiales peuvent être sommairement définies comme suit : PONT ARNAUD, cours du CLAIN, Route du BAS BOURG, Route de la POSTE, route de JOUSSE jusqu'au PONT ARNAUD. Progressivement se sont développés autour du camp les quartiers anciens des Ruettes, de la Roche et du Bas Bourg. En 1096, sous la tutelle de Messire René DE CORAL, Baron de MAZET, est construite l'église qui sera malheureusement démolie en 1887 pour faire place à l'église actuelle. Comme dans la plupart des paroisses, l'édification de l'église a accompagné celle du château féodal au lieu-dit « LE PIN ». Le château s'agrandira aux siècles suivants pour comprendre quatre tours d'angles, un corps central de bâtiments, des douves et une fuie. Il comportait un souterrain, depuis longtemps muré, tandis que diverses galeries souterraines d'alentours servaient probablement au stockage des vivres en cas de siège. L'une de ces galeries part de la propriété de Mr MENNEGUERRE pour rejoindre l'emplacement de l'ancienne église. Il ne reste plus aujourd'hui que des traces de l'agencement féodal, la maison de

Château Garnier et son passé

Maître actuelle, construite sur les fondations de l'ancien château, date de 1822. La fuie a été démolie vers les années 1930 et les matériaux de récupération ont servi à construire les maisons du bourg. Quant au Manoir de MONCHANDY, encore parfaitement conservé, il n'apparaît dans les archives qu'au début du XV^{ème} siècle. Un fait ressort toutefois de l'ensemble des archives : si MONCHANDY, MOISEAU et leurs dépendances ont pu parfois, au fil des ans, être réunis sous la mouvance d'un même seigneur, la châellenie, elle, restera jusqu'à la période révolutionnaire rattachée au site du PIN, où se succéderont diverses grandes familles nobles telles que les LEMAYE, les La COSTE MESSELIERE, les SAINT GEORGES de VERAC... Pendant le Moyen-âge, le territoire de la paroisse de CHATEAU GARNIER est une constellation de petits fiefs relevant de familles nobles de l'endroit ou d'ailleurs. Le paysan acquitte les redevances à son seigneur, au Clergé et notamment aux Abbayes environnantes qui commencent à se multiplier. Celles de LA REAU, de CHARROUX, de SAINT CYPRIEN de POITIERS, notamment bénéficient de nombreuses menses dans notre paroisse. Le système féodal se prolongera jusqu'au XIX^{ème} siècle, les serfs obtenant progressivement du seigneur, grâce à la signature de Chartes, une diminution des corvées et droits antérieurs. Mais CHATEAU GARNIER, comme les communes proches CIVRAY et GENCAY, va subir les vicissitudes de la guerre de Cent Ans, puis des guerres de religion. Incendies, pillages, vols, massacres se succèdent alors dans une zone appauvrie. Les Protestants seront nombreux à CHATEAU GARNIER où s'exer-

ceront par la suite des abjurations forcées, puis interviendra l'interdiction du culte protestant dans la commune, suivant un arrêt, en 1634, du Tribunal des grands jours siégeant à POITIERS. Par ailleurs, l'église réformée du VIGEANT, refoulée sur son annexe du COURTEIL, sera définitivement dissoute en 1665. A la veille de la Révolution, l'organisation administrative et religieuse de CHATEAU GARNIER est relativement complexe. Si le curé est encore nommé par l'Abbé de CHARROUX, la paroisse dépend hiérarchiquement de l'Archiprêtre de GENCAY ; sur les plans administratif et judiciaire, de la châellenie et de la sénéchaussée de CIVRAY ; pour les impôts, de l'élection de POITIERS. En 1789, les trois ordres de CHATEAU GARNIER établissent et signent en commun un cahier de doléances dénonçant les privilèges et réclamant des réformes. Mais tout au long de la période révolutionnaire, il n'y aura pas chez nous contrairement à d'autres communes voisines, d'opposition déclarée aux pouvoirs successifs en place, même quand la Convention débaptisera le nom de CHATEAU GARNIER en celui de GARNIER MONTAGNE, pour effacer toute trace de l'Ancien Régime, composera le vocabulaire révolutionnaire, et poursuivra les prêtres non jureurs opposés à la Constitution civile du Clergé. L'un des prêtres déportés et morts sur les pontons de ROCHEFORT, l'Abbé BONNET, curé de SAINT MARTIN L'ARS, serait natif de CHATEAU GARNIER. Au XIX^{ème} siècle, se poursuit dans la commune, comme dans tout le MONTMORILLONNAIS, le défrichement systématique de brandes qui permettra le développement des surfaces agricoles, l'exten-

sion de l'élevage, parallèlement à l'augmentation du commerce et l'organisation des grandes foires du 22. CHATEAU GARNIER dépasse alors avec ses villages et hameaux le chiffre de 1100 habitants. Il bâtitra son école de garçons et sa Mairie en 1868, son école de filles en 1883, l'enseignement étant jusqu'alors dispensé dans des locaux appartenant à des particuliers, l'église et le presbytère seront reconstruits à partir de 1888. L'histoire de CHATEAU GARNIER au XX^{ème} siècle est trop proche des contemporains pour être ici développée : guerre de 14-18, guerre de 39-45, guerre d'Indochine de 45 à 54, conflit algérien terminé en 1961, l'ont marquée. En particulier l'explosion du machinisme, les transformations sociales, politiques ou religieuses, ont créé chez nous, comme ailleurs, des conditions de vie nouvelles en matière d'agriculture, d'habitat, d'emploi, d'environnement. Ainsi l'histoire, notamment la petite histoire des petits bourgs comme le nôtre, se doit de répondre aux trois éternels problèmes : qui sommes-nous ? D'où venons-nous ? Où allons-nous ? En ce qui concerne le passé de CHATEAU GARNIER, il reste un champ immense à défricher pour



les futurs historiens ou chercheurs, à travers les archives et les études des spécialistes de toutes époques. Cette recherche pourrait être un jour parachevée par des fouilles ou prospections méthodiques sur le site historique du PIN, de l'Eglise, du cimetière, et des maisons avoisinantes du Haut Bourg, où dorment nombre de vestiges des siècles passés. Ce serait des retrouvailles de notre patrimoine disparu.

Histoire et légendes

Récits et contes populaires du Poitou

A Château-Garnier, sur la route de Saint-Martin-l'Ars, il y a une source dont l'eau sert pour abreuver les troupeaux de bovins. C'est la *Fontaine du Seigneur*. Les eaux de cette fontaine servent à alimenter le Clain. On raconte qu'autrefois, lorsque l'on s'en approchait, on pouvait voir des moines qui sor-

taient du fond de l'eau... Mais il y a bien longtemps.

A 3 kilomètres au sud de Château-Garnier il y a une fosse remplie d'eau, c'est *la Fosse à la Biche*.

Les Châtelains de Moiseau, près de Joussé, pratiquaient la chasse au gros gibier. Un jour, ils blessent une biche dans le Bois des Chevreaux. Cette biche, poursui-

vie par les chiens, arriva à cette fosse, et au moment où les chiens allaient la dévorer, elle se mit à pleurer, se jeta dans l'eau et disparut.

Et c'est depuis ce temps-là que cette fosse est connue sous le nom de *la Fosse à la Biche*. Son eau très claire servait d'abreuvoir pour le bétail.

Photos insolites



↪ *Le Château de Monchandy pendant les inondations*



Le Château du Pin



↪ *Le Plan d'Eau avec ses arbres givrés*

Route de Gençay



La Page gourmande

Le Chevreau à l'ail vert

Ingrédients : 1 demi chevreau ou
un arrière de chevreau
2 bottes d'ail vert
sel, poivre
75 g de beurre



En option : 1/2 verre de vin blanc sec

Préparer une bonne dizaine de brins d'ail vert, les hacher menu, en faire un lit au fond d'un plat à rôtir. Mettre par-dessus un demi chevreau ou l'arrière d'un chevreau. Assaisonner de sel et de poivre. Ajouter quelques gros morceaux de beurre et un filet d'eau. Rôtir d'abord à four chaud, puis réduire la chaleur. Déglacer le plat en fin de cuisson. Le chevreau se mange bien cuit, parfois accompagné de farci poitevin ou, simplement, de pommes de terre.

Autre recette :

Mettre le chevreau dans un plat allant au four avec bien du beurre pour la cuisson. Mettre du sel et du poivre. Faire dorer chaque face dans un four assez chaud.

Ajouter un demi verre de vin blanc sec et un demi verre d'eau. Mettre pas mal d'ail vert coupé en morceaux. Laisser cuire trois bons quarts d'heure.

Servir chaud.

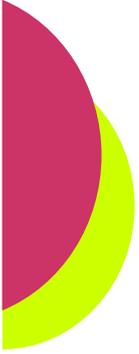
Et un petit remède de grand-mère fortifiant :

Le vin de sauge

80g de sauge; 1 litre de vin muscat.

Laver et sécher la sauge fraîchement cueillie. La mettre à infuser dans le vin pendant 8 jours. Filtrer.

Boire un verre à vin de cette boisson après les repas de midi et du soir. C'est un excellent remède contre la goutte, les rhumatismes, les maux d'estomac, la nervosité.



Comité de rédaction :

François AUDOUX

Claude BERNARDIE

Claudine CHEVAIS

Christian DEVERGE

Huguette LEOBET

Claudette MARCHAND

Isabelle RIBARDIERE

Publication assistée par ordinateur :

Isabelle AUDOUX

Eliane BARREAU

Gwendoline LACOSTE

Michel ROUET

Corrections orthographiques :

Annie et Danièle JOUANDEAU

Bonnes vacances

